



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des établissements

Rapport d'évaluation de l'Université de la Nouvelle-Calédonie



juin 2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Rapport d'évaluation de l'Université de la Nouvelle-Calédonie



Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des établissements

Le Directeur

Philippe Tchamitchian

juin 2012

Sommaire



Présentation	5
Stratégie en matière de recherche	7
I – Un potentiel recherche profondément réorganisé en 2008...	7
II – Une stratégie recherche fortement affichée	9
III – Une école doctorale à repenser totalement en termes de formation, de suivi des docteurs et de rayonnement international	10
Stratégie en matière de valorisation	11
Stratégie en matière de formation	13
I – La nécessité de répondre à une double exigence	13
II – Une offre adaptée au contexte calédonien mais inadaptée à sa localisation dans la zone Pacifique	13
III – Un partenariat bien établi avec les milieux économiques	14
IV – Un IUFM intégré et performant	14
V – Une organisation favorisant le consensus	14
VI – Un pilotage des formations en voie de rationalisation	15
VII – Des compétences transversales à développer	15
1 ● Une politique active en faveur du C2i	15
2 ● Une insuffisante incitation en matière de maîtrise de l'anglais	15
VIII – Des dispositifs d'accueil et d'aide à la réussite des étudiants encore insuffisants	16
IX – Le SCD : un service performant	16
X – Une démarche qualité à construire	16
XI – Une formation continue à positionner plus clairement	17
Stratégie en matière de vie étudiante	19
I – Une représentation étudiante à valoriser	19
II – Une offre d'activités culturelles et sportives très diversifiée	19
III – Des associations étudiantes non coordonnées	19
IV – Des problèmes de logement et d'intégration pris en compte	19
V – Des problèmes de santé étudiante difficiles à gérer	19
VI – Un statut étudiant à définir par la Nouvelle-Calédonie	20

Stratégie en matière de partenariats	21
I – La déclinaison calédonienne des PRES : le projet Presica	21
II – Des relations avec les collectivités territoriales fortement impactées par l'accord de Nouméa	21
III – Des relations avec le monde socio-économique calédonien à renforcer	22
Stratégie en matière de relations internationales	23
I – Une approche qui se concentre sur le rayonnement de la francophonie dans le Pacifique Sud...	23
II – ...mais qui sous estime les réalités anglophones	23
La gouvernance	25
I – Le gouvernement de l'université	25
1 ● Des statuts rénovés...	25
2 ● ... mais une gouvernance centralisée maintenue	25
3 ● Une structuration en départements avec un regard extérieur limité	26
4 ● Une organisation administrative resserrée et cohérente	26
II – Une gestion rigoureuse des ressources humaines	26
III – Une situation budgétaire et financière saine	27
IV – Le patrimoine et sa gestion	28
V – Hygiène et sécurité	28
VI – Système d'information et pilotage	29
VII – Communication : un service dynamique mais insuffisamment doté	29
VIII – Un sentiment d'appartenance à partager avec les étudiants	29
IX – L'auto-évaluation : une démarche à s'approprier	30
Conclusion et recommandations	31
I – Les points forts	32
II – Les points faibles	32
III – Les recommandations	32
Liste des sigles	33
Observations du président	37
Chiffres-clés de l'Université de la Nouvelle-Calédonie	45
Organisation de l'évaluation	47

Présentation



L'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC) est issue de l'Université du Pacifique qui a donné naissance en 1999 à deux universités distinctes : l'université de Polynésie Française et l'université de la Nouvelle-Calédonie. Les deux universités ont en commun une école doctorale créée en 2006.

L'UNC a un statut d'Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel. L'ordonnance du 24 juillet 2008, reprise dans le code de l'éducation, prévoit quelques mesures spécifiques : l'existence de deux conseils, le conseil d'administration (CA) et le conseil scientifique (CS) ; une composition particulière de ces conseils ; la création d'une conférence trimestrielle de la recherche et l'exercice par le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche des compétences dévolues au recteur.

L'accord de Nouméa et la loi organique de 1999 modifiée en 2009 créent un environnement juridique particulier par rapport aux établissements métropolitains. L'enseignement supérieur et la recherche sont de la compétence de l'État mais le droit du travail par exemple est de la compétence du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. La compétence enseignement supérieur peut être transférée à la demande du congrès de Nouvelle Calédonie par une nouvelle loi organique. Il est d'autre part créé un conseil consultatif de la recherche (CCR) auprès du congrès. La prise en compte des besoins spécifiques de la Nouvelle-Calédonie en matière de formation et de recherche est inscrite dans l'accord de Nouméa. De ce point de vue, il convient de rappeler que la Nouvelle-Calédonie est un territoire de 250 000 habitants où l'exploitation du nickel est la principale ressource naturelle. Une diversification se fait jour, en particulier autour des ressources marines, le tourisme étant peu présent. Le territoire connaît une croissance économique forte et une situation de tension sur l'emploi qualifié.

L'UNC se trouve d'autre part dans une situation géographique très particulière. Elle est distante de la métropole de 19 000 kilomètres. Son environnement relativement proche -l'Australie et la Nouvelle Zélande - est anglophone. Elle est appelée de ce fait à jouer un rôle particulier au sein de la francophonie. Son deuxième cercle -l'Océanie - est culturellement plus diversifié mais les distances sont grandes et les densités faibles. Les déplacements sont complexes et onéreux. Pour ces raisons, la prise en compte par l'université du contexte du sud-est asiatique soulève des difficultés spécifiques.

L'UNC compte 2 846 étudiants (inscriptions principales) en 2009-2010 dont 634 en formation continue. L'UNC compte 32 % de boursiers. Les effectifs ne croissent actuellement que très lentement. L'IUFM a intégré l'université, sous la forme d'une école interne, en 2009. Les autres étudiants se répartissent en trois départements, de taille assez homogène : Droit, Économie Gestion (DEG), Lettres, Langues et Sciences Humaines (LLSH) et Sciences et Techniques (ST). Une première année d'études de santé, organisée dans le cadre d'une convention établie avec l'université Paris 6, rassemble 31 étudiants. En 2010, étaient ouvertes neuf mentions de licence, une licence professionnelle (LP), quatre Deust, deux masters, et un master enseignement avec sept spécialités. L'école doctorale (ED) compte 36 inscrits

En dehors de l'université, les étudiants néo-calédoniens sont accueillis dans des CPGE (150 étudiants), dans des STS (670 étudiants) et dans quelques écoles, en particulier consulaires (200 étudiants). L'UNC est donc la principale composante de l'enseignement supérieur de la Nouvelle-Calédonie. La structure des bacheliers y est assez différente de celle de la métropole puisque les bacheliers généraux ne représentent que 39 % des bacheliers contre plus de 50 % en métropole.

La recherche s'effectue au sein de cinq équipes d'accueil (EA). À côté de l'UNC sont implantés plusieurs organismes de recherche : l'Institut de recherche pour le développement (IRD), l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer), l'Institut agronomique néo-calédonien (IAC), et le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). En commun, université et organismes portent un projet de PRES : le Presica (Pôle de Recherche, d'Enseignement Supérieur et d'Innovation Calédonien).

L'université, passée aux compétences élargies au début de l'année 2011, est dotée de 93 emplois d'enseignants-chercheurs et enseignants (dont 19 PR et 48 MCF) et de 68 emplois de non enseignants. Son déficit en emplois est compensé dans sa masse salariale à hauteur de 20 emplois et 25 000 € par emploi, montant qui n'intègre pas le surcoût des salaires en Nouvelle Calédonie. Son budget annuel consolidé est de 33 M€.

Actuellement implantée sur deux sites, aux deux extrémités de Nouméa, Nouville et Magenta, l'université sera regroupée sur un seul site, celui de Nouville, avant la fin de 2011. Elle occupe actuellement 20 441 m².

L'absence de Crous ou de Clous conduit l'UNC à gérer les œuvres universitaires. Une convention tripartite MESR-Crous-UNC a été conclue à cet effet.

Stratégie en matière de recherche



I – Un potentiel recherche profondément réorganisé en 2008...

Soixante-sept enseignants-chercheurs (EC) constituent le potentiel de recherche de l'UNC. Depuis le contrat quadriennal 2008-2011, ils sont organisés en cinq équipes d'accueil (EA). Trois d'entre elles (LIVE¹ EA 4243 - biologistes et chimistes ; ERIM² EA 3791 - mathématiciens et un informaticien ; et PPME³ EA 3325 - géologues, physiciens et informaticiens) sont rattachées au département ST ; le CNEP⁴ EA 4242 regroupe la recherche du département des LLSH et le LARJE⁵ EA 3329 celle du département DEG.

En 2008, l'UNC a décliné les objectifs stratégiques du contrat quadriennal d'établissement (CQE) en trois grands axes opérationnels ayant pour objet : l'étude de la biodiversité terrestre et marine ; le nickel et son environnement ; les langues et cultures régionales. Il est également important de souligner que l'orientation générale donnée à la recherche partenariale est fortement influencée par la demande des instances gouvernementales du territoire de privilégier une recherche finalisée conduite en cohérence avec ses besoins économiques et sociaux.

Au plan stratégique ont émergé les priorités suivantes : établir ou conforter les partenariats avec les organismes de recherche du territoire ; établir ou renforcer les liens avec les universités de la métropole et de la zone Pacifique ; faire émerger des thématiques scientifiques transversales afin de les rendre lisibles et visibles.

Les moyens propres à la recherche peuvent être décrits en quelques chiffres très significatifs :

- une dotation financière récurrente de 214 k€ par an,
- des surfaces affectées à la recherche de 578 m² SHON,
- un personnel de laboratoire extrêmement réduit (un IGR, deux IGE, quatre T),
- un potentiel en équipements mi-lourds très réduit.

Sur l'ensemble de la période contractuelle, l'établissement n'a pas encore implémenté le suivi de son activité recherche au moyen des indicateurs définis. Il ne dispose aujourd'hui d'aucun outil lui permettant de mesurer et d'analyser tant la production scientifique individuelle que celle des laboratoires, ou de connaître la fraction du temps consacrée par les EC à la recherche dans chaque grand secteur disciplinaire. Ce dernier indicateur serait particulièrement significatif dans un établissement de petite taille et ne comptant aucun chercheur permanent où, à côté des obligations statutaires d'enseignement, le poids des charges administratives et de la participation à la gouvernance est proportionnellement très lourd.

L'établissement a fait le choix de maintenir dans ses équipes de recherche tous ses enseignants-chercheurs dont certains assurent de lourdes responsabilités pédagogiques et/ou administratives. La clef de répartition des moyens repose sur le décompte arithmétique des EC attachés à chaque laboratoire (qu'ils soient dans les 50 % environ de producteurs⁶ ou non). Il en résulte que cette clef ne prend pas en compte la réalité de l'activité de recherche.

L'interaction avec les structures de recherche appartenant aux organismes présents sur le territoire a été longtemps limitée à des partages d'équipement (convention sur les fonds documentaires ; définition de modalités d'utilisation des appareillages mi-lourds). Les deux PPF destinés à soutenir la collaboration avec l'IRD (320 k€ sur 4 ans) ont amorcé une évolution dans cette collaboration. Elle doit trouver un nouveau développement dans le cadre du Presica. À l'initiative du CCR⁷, la création du Cosri⁸ a donné à ces échanges un cadre plus formel.

¹ LIVE : Laboratoire Insulaire du Vivant et de l'Environnement.

² ERIM : Équipe de Recherche en Informatique et Mathématiques.

³ PPME : Pôle Pluridisciplinaire de la Matière et de l'Environnement.

⁴ CNEP : Centre des Nouvelles Études du Pacifique.

⁵ LARJE : Laboratoire de Recherches Juridiques et Économiques.

⁶ À l'heure actuelle aucun indicateur ne permet de confirmer cette indication.

⁷ Conseil Consultatif de la Recherche (outil institutionnel mis en place pour piloter la recherche en Nouvelle-Calédonie conformément à l'accord de Nouméa et à la loi organique).

⁸ Comité d'Orientation Stratégique pour la Recherche et l'Innovation.

Aujourd'hui, le potentiel total incarné par les sept institutions et organismes de recherche présents en Nouvelle-Calédonie représente environ 330 personnes de statuts divers (110 C et EC, 110 ING et AI et 110 T et appui), parmi lesquels l'UNC, l'IRD et l'Ifremer sont les acteurs majeurs. La plupart de ces partenaires sont associés au sein du GOPS¹, GIS dont la vocation est d'assurer le portage des projets inter-organismes et institutions dans le domaine de la biodiversité.

La mise en synergie d'une bonne partie de ce potentiel sur des axes stratégiques fortement fédérateurs fait l'objet du projet Presica. L'UNC fait partie de plusieurs instances de coordination de la recherche à visée consultative, et il apparaît que c'est dans le cadre de Presica que la dynamique de pilotage de la recherche est la plus affirmée. L'UNC fait état de sa préoccupation en matière de visibilité, rayonnement et attractivité de sa recherche. Elle vient de définir des indicateurs signifiants et elle peut faire appel pour quantifier ces paramètres, aux compétences d'un contrôleur de gestion, mais l'absence déjà signalée de bases de données recherche précises, aussi bien en matière de production scientifique qu'en matière d'activité contractuelle et partenariale, rend difficile toute analyse. De plus, les quelques indicateurs disponibles (consultance, comités éditoriaux, contrats européens et appels d'offre internationaux, distinctions) révèlent une activité inégale des équipes de l'UNC.

Cette situation est d'autant plus pénalisante qu'elle prive l'établissement de bases objectives pour asseoir l'image de qualité de la recherche dont elle pourrait se prévaloir dans ses relations avec ses partenaires extérieurs et qu'elle fragilise l'évaluation de certains de ses laboratoires.

L'analyse des ressources financières des unités de recherche fait apparaître que les crédits scientifiques proprement dits (50 k€ par an) assurent le fonctionnement général des laboratoires. Les lignes infrastructures, restructurations thématiques et missions d'échanges qui représentaient 294 k€ sur 4 ans ont été réparties sur la base d'un appel d'offres du CS, avec examen et classement des demandes par cette instance. La ligne pilotage scientifique, qui a remplacé le BQR (60 k€ sur 4 ans) est placée sous l'autorité directe de la présidence, l'avis du CS étant sollicité. Enfin, un budget de 150 k€ sur 4 ans a servi à la création du portail scientifique destiné à donner de la visibilité à la production scientifique des laboratoires.

L'établissement dispose d'autre part d'un semestre annuel de CRCT attribué par la présidence après examen par le CS restreint. Deux décharges de service ont été d'autre part attribuées au titre de la recherche.

À côté de ces ressources attachées au CQE, les laboratoires sont impliqués de façons très diverses dans des partenariats contractuels avec les institutions territoriales et le monde socio-économiques. Les budgets mis en jeu sont conséquents : 290 k€ inscrits au budget 2011 avec une croissance importante ces dernières années du fait de réponses positives à l'appel d'offre lancé par le CNRT "Nickel et environnement" (375 k€ sur la période 2009-2013). Il est difficile d'apprécier la nature de ces prestations et de mesurer la part correspondant à des prestations à caractère purement commercial (prestations de services, consultance...) et celle provenant de contrats de recherche, ni d'en évaluer l'impact en termes de valorisation.

Il faut également mentionner l'implication de trois laboratoires (CNEP, LIVE et PPME) dans un projet ANR. Enfin, sept EC des EA 3325 et 4243, associés dans un consortium de près de quatre-vingts C et EC appartenant à neuf entités de recherche métropolitaines et ultra-marines, participent au projet Corail² retenu dans le cadre des Labex.

Pour compléter cette photographie, on peut ajouter que l'UNC consacre en moyenne environ 80 k€ au pôle documentaire recherche, sans qu'aucune analyse prospective spécifique de cette ligne ne soit disponible. Il faut enfin souligner que depuis quatre ans, le renouvellement important du potentiel de plusieurs EA, principalement à travers le recrutement de cinq jeunes MCF depuis 2008, devrait être un facteur de redynamisation de la recherche à la condition toutefois, que ceux-ci soient en mesure de s'y impliquer pleinement.

¹ GOPS : Grand Observatoire de la biodiversité marine et terrestre et de l'environnement du Pacifique Sud.

² Le projet Labex Corail "Les récifs coralliens face aux changements globaux de la Planète", est porté par l'EPHE - CRILOBE de Moorea. Il implique également l'Institut des Hautes Études, l'université de la Réunion, l'université des Antilles et de la Guyane, l'IRD, l'Ifremer, le CNRS et l'École de Hautes Études en Sciences Sociales.

II – Une stratégie recherche fortement affichée

Le schéma de pilotage de la recherche affiché par l'UNC a l'avantage d'être clair. Il peut être synthétisé de la façon suivante :

- la recherche est pilotée par le président entouré de l'équipe présidentielle ;
- il s'appuie sur le VP recherche, avec qui il participe aux organes de coordination locaux (CCR, Cost¹, Cosri) ;
- l'équipe présidentielle délègue des représentants ou chargés de mission auprès d'un certain nombre d'instances de coordination des différents secteurs de la recherche en Nouvelle-Calédonie (GOPS, Stratom²) ;
- le Conseil Scientifique composé de 20 membres se réunit quatre à cinq fois par an. Il n'existe ni bureau, ni commission permanente du CS. D'une façon générale, cette instance apparaît comme un lieu d'échange d'informations ; l'affectation et le profil des postes d'EC y sont systématiquement débattus ; la répartition des crédits résultant des appels d'offre est analysée. On peut s'interroger sur la faible fréquence des débats d'orientation stratégique. La recommandation de la mise en place d'un comité scientifique externe déjà formulée demeure afin d'alimenter la vision stratégique du débat, même si l'UNC participe à divers comités consultatifs en Nouvelle Calédonie. Des relevés de décisions sont immédiatement disponibles et les procès-verbaux sont diffusés après adoption au conseil suivant. Si l'assiduité y est généralement excellente, le choix de certaines personnalités extérieures, rarement présentes ou donnant systématiquement procuration, pose question dans une communauté scientifique aussi étroite.

Compte tenu de la modeste taille de l'UNC, les directeurs des cinq laboratoires sont tous membres du CA ou du CS et siègent tous au conseil de l'ED. Ils sont de ce fait, directement associés à la définition et à la mise en œuvre de la politique de recherche de l'établissement.

La création d'une direction de la recherche chargée de la mise en œuvre opérationnelle de ces orientations est annoncée. Elle sera également responsable des outils de pilotage, indicateurs et tableaux de bord qui font aujourd'hui cruellement défaut dans ce secteur d'activité et devra permettre à l'établissement d'avoir une mesure des retombées des différentes formes de soutien à la recherche.

L'analyse de la cohérence entre recherche et offre de formation est récente. L'ambition affichée est celle de mettre en place une offre master plus complète dans chacun des départements d'enseignement. La question des flux entrants et des débouchés de ces formations se posera de manière plus aiguë que celle de l'adossement recherche, les laboratoires étant en mesure d'accueillir sans problème les étudiants de master aussi bien comme stagiaires qu'en poursuite d'études au niveau du doctorat. En ce qui concerne cette dernière possibilité, l'université dispose d'un contingent de contrats doctoraux (5), de bourses de thèse du gouvernement calédonien (3), du programme ZoNéCo (1) et du prix d'encouragement de la Province Sud (5).

La préparation du volet recherche du prochain contrat a fait l'objet de divers documents de cadrage dont les grandes orientations sont résumées dans un document adopté par le CA du 12/10/2010 :

- prorogation de la situation actuelle à travers la demande de reconduction à l'identique des cinq EA reconnues en 2008 ;
- poursuite de la réflexion sur la mise en place du Presica (définition d'un programme scientifique et d'une méthodologie de travail) ;
- mise en œuvre d'une politique de recrutement volontariste s'appuyant sur le redéploiement entre disciplines et la mise en délégation ;
- pérennisation de l'ED 469 appuyée sur une politique ambitieuse de master ;
- développement d'une politique TIC/TICE en soutien de la recherche et de la valorisation.

L'évaluation des unités de recherche constate une activité bien réelle des laboratoires ; elle souligne cependant des fragilités qui résultent de l'émiettement des thématiques et d'une production très inégale des EC, de l'insuffisance du taux d'HDR et de l'absence de projets scientifiques transversaux. Ce constat renforce la nécessité de mettre en place une politique scientifique plus ambitieuse étroitement articulée avec les organismes de recherche impliqués sur le territoire.

¹ Comité Opérationnel Scientifique et Technique.

² STRATOM : Stratégie recherche et innovation pour l'Outre-Mer, déclinaison de la SNRI (Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation) dans les pays et territoires d'outre-mer.

En Nouvelle-Calédonie, la question de l'articulation avec le schéma régional de recherche et de développement économique est traitée au sein du CCR, instance composée de six membres représentant les institutions et de cinq scientifiques représentant l'UNC et les organismes. La mise en œuvre des orientations retenues est portée par le Cost et le Cosri. On peut penser que l'ambition de rentrer dans la logique du PRES amènera à la mise en place de projets scientifiques dans le cadre des axes stratégiques d'ores et déjà identifiés dans le projet Presica.

III – Une école doctorale à repenser totalement en termes de formation, de suivi des docteurs et de rayonnement international

Co-accréditée avec l'université de Polynésie Française, cette école doctorale pluridisciplinaire couvre pour sa partie calédonienne l'ensemble des domaines des cinq laboratoires labellisées équipes d'accueil. Sur le site de l'UNC, elle ne bénéficie ni de locaux ni d'aide au niveau secrétariat. La formation doctorale à l'UNC est très modeste puisque pour l'année universitaire 2010-2011, 36 doctorants y sont inscrits pour un potentiel de 22 PR et MCF/HDR. Le faible nombre d'HDR et le fait que 50 % d'entre eux soient non encadrants en 2010 entraîne des taux d'encadrement pouvant aller jusqu'à neuf doctorants par HDR. Pour sa politique de recrutement en Nouvelle-Calédonie, cette ED bénéficie de cinq contrats doctoraux annuels. En 2010, l'université bénéficie également de cinq bourses du gouvernement et de trois prix d'encouragement de la Province Sud. Les montants de ces financements mériteraient d'être harmonisés (cf. *supra*). Des efforts sont faits afin que la durée moyenne des thèses, toutes disciplines confondues et incluant les doctorants salariés, ne dépasse pas 44 mois. Cependant, il est regrettable que les réinscriptions avec dérogation à la durée soient largement obtenues.

Des comités de thèse et des journées doctorales ouvertes sur le monde professionnel ont été mis en place. De grosses lacunes existent en termes de politique de sélection des primo-entrants par les instances de l'ED et de communication avec les doctorants. Le plan de formation propre à l'ED en ligne se révèle non performant et peu attractif pour les doctorants. La préparation à l'insertion professionnelle se résume à la mise en place d'un seul module professionnalisant. L'absence d'un tableau de bord permettant de connaître la formation réellement suivie par les doctorants et le devenir des docteurs nuit considérablement au bon fonctionnement de cette ED.

Aujourd'hui, cette ED ne remplit pas pleinement son rôle. L'absence de relations tangibles entre les doctorants des deux établissements co-accrédités et sa gouvernance par deux conseils de site quasi autonomes posent la question de la plus-value d'une telle ED transdisciplinaire interétablissements. Seule une démarche volontariste de l'UNC et de la direction de l'ED, appuyée par les forces vives des EA et des organismes associés à cette ED (notamment l'IRD et l'Ifremer), visant à mettre en place une "PhD School" sur l'un des grands axes de recherche de l'UNC en partenariat avec des universités anglophones du Pacifique Sud, permettrait d'en assurer la pérennisation en termes de flux et de notoriété.

Ainsi, la recherche de l'UNC a mis à profit la période quadriennale en cours pour se stabiliser. Elle peut aujourd'hui s'appuyer sur des services centraux solides. Des thématiques fédératrices s'inscrivant dans une politique de recherche fortement influencée par des stratégies locales ont été dégagées. Des progrès substantiels en matière de visibilité et de production scientifiques ont été réalisés et les bases d'une dynamique d'ensemble de la recherche calédonienne sont désormais jetées.

Pour mener à bien le projet de recherche ambitieux qu'elle affiche, l'UNC devrait cependant pour déterminer les orientations stratégiques en matière de recherche :

- trouver un plus juste équilibre entre une centralité forte et la nécessaire expression de l'ensemble des acteurs du projet recherche de l'établissement
- aller encore plus loin dans le resserrement des thèmes d'excellence et les articuler plus clairement avec ceux des organismes,
- mettre tout en œuvre pour augmenter la proportion de ses EC producteurs et encourager le passage de l'HDR,
- enfin, se doter d'une ED se donnant comme objectif la formation de doctorants de haut niveau, insérables dans le monde socio-économique Asie-Pacifique en affichant le bilinguisme comme une priorité.

En outre, il est impératif que la réflexion sur la structuration à moyen terme du potentiel de recherche de l'UNC, portée par l'équipe présidentielle, soit accompagnée par un comité scientifique externe, point qui avait déjà fait l'objet d'une recommandation lors de la précédente évaluation et qui n'a jamais été pris en compte.

Stratégie en matière de valorisation



Jeune université, occupée à structurer son potentiel recherche et son offre de formation, l'UNC a négligé tous les aspects institutionnels liés à la valorisation jusqu'à une période très récente (CA du 13 mai 2011). L'université doit donc maintenant s'employer à définir une stratégie d'établissement encadrant ces d'activités et mettre en place un service capable de lui fournir l'appui spécifique nécessaire en matière de propriété intellectuelle, de maîtrise des transferts ou d'analyse des retombées.

L'activité contractuelle générée par le secteur recherche est ainsi directement placée sous la responsabilité des laboratoires qui s'appuient sur les ressources des services centraux de l'établissement pour ce qui concerne la mise en œuvre des conventionnements.

Il n'existe pas de document cadre servant de base à la rédaction des conventions qui prenne clairement en compte les aspects de propriété intellectuelle. À cet égard, l'établissement n'est pour l'instant titulaire d'aucun brevet ou licence. Dans ce domaine, la réflexion sur la mise en œuvre des instruments permettant de développer une politique de valorisation et innovation recherche est pour l'instant traitée au niveau des président et VP recherche. Au-delà de l'établissement lui-même, ces questions sont abordées au sein des commissions *ad hoc* de la Stratom et du Presica.

Compte tenu des différents enjeux (financiers, propriété intellectuelle, rayonnement, soutien à l'innovation...), il est impératif que l'UNC se dote d'une compétence spécifiquement dédiée à l'encadrement de ce type d'activité. Il est, en outre, important dans le cadre de la démarche qualité que les conventions de collaboration et de prestation suivent un circuit clair et parfaitement codifié de signature qui permette de garantir les droits de l'établissement et des scientifiques contractants. Enfin, dans le cadre de la mise en place d'indicateurs de performance, il est important que soient développés les instruments permettant d'analyser beaucoup plus précisément les retombées de ce secteur.

Stratégie en matière de formation



I – La nécessité de répondre à une double exigence

L'UNC tente de répondre à deux exigences difficiles à concilier : celle de remplir les missions des universités françaises tant en formation qu'en recherche et de prendre en compte les caractéristiques particulières du vivier des bacheliers de son territoire. Pour ce qui concerne les formations, l'établissement parvient à gérer très convenablement ces deux types de contraintes.

II – Une offre adaptée au contexte calédonien mais inadaptée à sa localisation dans la zone Pacifique

Le désir de proposer aux étudiants une offre de formation aussi large que possible, gage d'attractivité, se heurte à la faiblesse du vivier étudiant puisque sur 2 157 néo bacheliers 2009 (664 sont des titulaires d'un bac professionnel) seuls 604 se sont inscrits à l'UNC et que, sur ce nombre, 30 % quittent l'UNC au bout d'un semestre pour poursuivre leurs études en métropole compte tenu du décalage entre le calendrier austral de l'UNC et celui de la métropole. Au niveau de la licence, l'offre couvre en effet les trois grands domaines, LLSHS, DEG et ST. Une forte déperdition s'observe entre le L1 et le L3 : en 2010, 308 étudiants étaient inscrits en L1 dans le domaine LLSHS, mais seulement 129 en L3. On retrouve la même déperdition dans les deux autres domaines, encore plus accentuée dans le domaine DEG : 436 inscrits en L1, 95 en L3 ; enfin 268 étudiants sont inscrits en L1 du domaine ST, 70 en L3. De plus, beaucoup d'étudiants quittent l'UNC une fois leur licence obtenue pour poursuivre leurs études en métropole. Cette mobilité est sans doute souhaitable, mais dans la mesure où elle ne peut être réciproque, elle soulève le problème de la construction d'une offre de formation attractive en master pour les étudiants néo-calédoniens. En 2010 sur 2 212 étudiants inscrits en formation initiale, 1 641 étaient inscrits en licence, 46 en master, 77 en master enseignement, les autres étant en Deust, LP...

Dans ces conditions, il est logique que l'offre de formation soit assez large au niveau de la licence et qu'elle le soit moins au niveau du master, même si l'établissement ambitionne de se doter d'un master par domaine de formation. Cette offre compte neuf mentions de licence : Droit, Économie-gestion, Mathématiques, Physique-chimie, Sciences de la vie, de la terre et de l'environnement, Anglais, Lettres, Langues, Littératures et civilisations régionales, Histoire-géographie, toutes évaluées B à l'exception du Droit (A) et de l'Anglais (C). Elle compte aussi deux mentions de master, "Arts, lettres et civilisations" avec trois spécialités et une mention "Sciences de l'environnement", qui n'a jamais été ouverte et fait l'objet d'une restructuration dans le cadre du prochain contrat, auxquelles s'ajoute un master "enseignement", avec sept spécialités. Cette offre est complétée par une Première Année Commune des Études de Santé (PACES) en partenariat avec l'Université Pierre et Marie Curie.

L'établissement a demandé la création d'une licence "Sciences pour l'ingénieur", pour intégrer des Deust voués à disparaître. Dans une logique de contrôle des coûts, l'UNC n'a pas souhaité élargir son offre de formation.

Aucun double diplôme n'est aujourd'hui proposé. Cette option est envisagée pour le master "Sciences pour l'environnement", en cours d'habilitation, mais les accords avec les Universités d'Hawaï Hilo et du Pacifique Sud (USP-Fiji) peinent à se conclure. Les freins en sont multiples : ils vont de la maîtrise insuffisante de la langue anglaise par les étudiants à la difficulté de trouver des établissements de taille comparable, en passant par les difficultés d'harmonisation des systèmes universitaires, les problèmes administratifs empêchant les échanges d'étudiants en stage, ou encore le différentiel des droits d'inscription. L'UNC peut au moins agir sur l'un de ces paramètres, celui qui a trait à la maîtrise de l'anglais. Il serait sans doute souhaitable de promouvoir les parcours bilingues et, dans le cadre des masters, de placer l'ouverture à l'international au premier plan des préoccupations. Le master "Management International", également demandé à l'habilitation, serait plus attractif s'il ne se limitait pas à la seule francophonie et ouvrirait un parcours international, comme son intitulé le laisse d'ailleurs entendre.

La faiblesse des effectifs a conduit à ouvrir les masters un an sur deux ; cette stratégie ne semble pas optimale ; ne serait-il pas judicieux de jouer davantage la carte de l'international de manière à attirer des étudiants étrangers et assurer chaque année une ouverture des formations avec un seuil minimal d'inscription ?

III – Un partenariat bien établi avec les milieux économiques

C'était à la demande des industriels locaux du secteur du nickel, et financés par eux, que plusieurs Deust avaient été mis en place, ouvrant en fonction des besoins de l'industrie. En 2010, 88 étudiants sont inscrits dans ces formations¹ avec une insertion professionnelle satisfaisante. Pour la même année l'effectif des Deust Géosciences et Métallurgie est de 55. La transformation progressive des Deust en licences professionnelles ou en licence générale, suggérée dans le précédent rapport de l'AERES, est en cours. Ainsi, à côté d'une LP dont la reconduction est demandée ("achat-logistique"), deux nouvelles LP "métiers de la comptabilité et de la gestion" et "assistant juridique" sont demandées à l'habilitation ; la première répondant à la demande des experts comptables de Nouvelle-Calédonie. Enfin, les trois parcours de la nouvelle mention "Sciences pour l'ingénieur" : "Informatique", "Géosciences appliquées, Mines, Eau et Environnement", "Métallurgie, Énergie et Génie des Procédés", reprennent les intitulés des anciens Deust en voie de disparition.

Compte tenu de la volonté des entreprises de nouer des liens forts avec l'Université, il serait souhaitable de les associer plus étroitement à la vie de l'établissement en accordant à leurs représentants une place plus importante dans les conseils de perfectionnement autres que ceux des licences professionnelles et dans les conseils de départements

IV – Un IUFM intégré et performant

L'intégration de l'IUFM dans l'Université, rendue complexe par le fait que cette intégration a dû aller de pair avec une répartition (l'IUFM était commun à la Nouvelle-Calédonie et à la Polynésie française), s'est faite dans de bonnes conditions. Elle s'est accompagnée d'une mutualisation et du redéploiement de personnels administratifs vers les services centraux.

La formation des enseignants du 1^{er} degré en Nouvelle-Calédonie relève de plusieurs structures :

- une formation post-baccalauréat de trois années, de structure "ex-école normale" ; cette formation n'est pas portée par l'UNC même si des enseignants de l'UNC y participent ;
- une formation post-licence d'une année, conformément au cahier des charges de 2007, formant des fonctionnaires territoriaux, dont le diplôme est délivré par l'État. En 2013, la "mastérisation" devrait entrer en vigueur en Nouvelle-Calédonie pour le niveau Professeur des Écoles (PE).

La formation post-baccalauréat est présentée comme ayant vocation à disparaître ; les arguments évoqués plaident en effet en faveur de cette perspective d'évolution : 80 % des étudiants recrutés, dont seulement 15 % sont mélanésiens, sont pour la plupart titulaires d'une licence et présentent ce concours "par défaut" suite à leur échec au concours PE.

Le master préparant aux concours du 2nd degré se décline en sept spécialités. Ces formations sont assurées par treize formateurs dont sept Prag. Malgré la faiblesse de certains effectifs, ces formations s'avèrent être de qualité : sur 74 étudiants présentés au concours, 56 sont admissibles cette année. ¹ AGAPSC et informatique compris.

L'université doit examiner l'opportunité de conserver un centre à Wallis et Futuna, du moins sous sa forme actuelle, compte tenu du coût du fonctionnement (un latos et trois Prag) et des faibles résultats obtenus par les étudiants.

V – Une organisation favorisant le consensus

Le nombre réduit d'enseignants-chercheurs favorise l'implication du plus grand nombre ; grâce notamment à une politique incitative de primes, pour un montant total de 114,7 k€ (cf. *infra* p.19) le président a réussi à impliquer la plupart des directeurs de départements dans la mise en œuvre de la politique de l'établissement : ils sont invités au CA et membres des commissions.

Le régime particulier de l'UNC ne prévoit pas de CEVU, les missions de ce conseil sont dévolues au CA qui s'en acquitte de façon très convenable, en prenant appui sur une commission des études présidée par la VP du CA et à laquelle participent les directeurs de départements et de l'IUFM et une commission de la vie étudiante présidée par un chargé de mission à la vie étudiante. Ces structures fonctionnent de façon régulière : la commission des études se réunit

¹ AGAPSC et informatique compris.

une fois par mois environ, en formation restreinte ou plénière. Elle joue un rôle essentiellement technique, établit un certain nombre de “guides” (des examens par exemple), et instruit les dossiers du CA. Parallèlement, des groupes de travail spécifiques sur différents domaines (prime de responsabilité pédagogique [PRP], prime de charges administratives [PCA], par exemple) préparent les délibérations des conseils en leur faisant des propositions.

VI – Un pilotage des formations en voie de rationalisation

Des indicateurs de pilotage sont en voie de généralisation, des tableaux de bord commencent à voir le jour. Ils permettront d’avoir une vision plus claire de la situation. Si l’UNC dispose déjà d’un nombre de données non négligeables concernant notamment la population étudiante en termes d’inscrits, du baccalauréat d’origine, de présents, de reçus, et ce par département et pour chacun des semestres, d’autres sont plus lacunaires : il sera par exemple intéressant de savoir ce que deviennent les étudiants qui s’évaporent au bout d’un semestre de cours.

Un observatoire des étudiants et des diplômés a été créé. Une enquête annuelle concernant tous les diplômés est conduite à partir de la promotion 2008. Des données plus précises concernant certaines formations sont disponibles, en particulier pour le Deust AGAPSC.

L’administration des départements pédagogiques a été revue dans un sens positif avec une répartition équitable des personnels Biatoss (deux agents par département).

Il conviendrait de poursuivre les actions déjà initiées et d’aller plus loin dans la voie de la cohérence et de la rationalisation en s’efforçant par exemple d’harmoniser le calendrier universitaire et de réfléchir parallèlement aux modalités de mise en place du contrôle continu.

VII – Des compétences transversales à développer

1 • Une politique active en faveur du C2i

Une politique active en faveur de l’acquisition de compétences complémentaires en informatique et internet a été menée par l’établissement. Le C2i s’est mis en place progressivement à partir de 2007 ; des enseignements préparant à la certification sont depuis 2009 intégrés à toutes les licences malgré des difficultés matérielles (connexions parfois difficiles, parc informatique peu performant, difficultés à recruter des formateurs qualifiés) ; le pourcentage moyen de réussite à l’UE était de 56,1 en 2009, le taux de réussite à la certification étant beaucoup plus faible (16,3 % en 2009, 10,3 % en 2010 en raison de la mise en œuvre des nouvelles modalités de la certification, plus exigeantes) ; la marge de progrès à accomplir concerne moins l’augmentation de ces taux qui approche le taux moyen de métropole (17,7 %), que l’information à faire passer sur l’intérêt de cette certification puisque le C2i volontaire proposé en parallèle rencontre peu de succès (24 passages, 3 admis aux épreuves théoriques, aucun certifié à l’issue des épreuves pratiques en 2010).

2 • Une insuffisante incitation en matière de maîtrise de l’anglais

La politique en faveur des langues vivantes pour non spécialistes, et de l’anglais en particulier, est quasi inexistante puisqu’aucune certification en langues n’est proposée par l’université qui par ailleurs ne dispose pas des infrastructures utiles comme un laboratoire de langues. Si les anglicistes ont du mal à répondre aux demandes qui leur sont faites pour des raisons qui semblent tenir à la fois d’un choix privilégiant les études de la littérature et de la civilisation et d’une faiblesse des effectifs enseignants. Il serait important que l’établissement réalise son projet d’une structure qui, parallèlement au département d’anglais, serait chargée de dispenser des cours de langue aux non-spécialistes et d’utiliser des méthodes d’apprentissage basées sur les TICE.

Tout l’effort de l’établissement en faveur des langues semble porter sur la francophonie (un poste a d’ailleurs été redéployé dans ce secteur) ; des actions intéressantes ont été entreprises par une chargée de mission à la francophonie, en partenariat avec l’AUF (programmes PISIEP, VALOFRASE, CORAFLE, université d’été). Cependant, s’il ne fait aucun doute que le maintien de la francophonie dans cette zone du monde est un enjeu important et un défi à relever, il ne devrait peut-être pas être le seul.

VIII – Des dispositifs d'accueil et d'aide à la réussite des étudiants encore insuffisants

Les dispositifs d'accueil des étudiants sont pour l'instant insuffisants, faute de locaux dédiés ou même adaptés. Le regroupement des deux sites universitaires sur le site de Nouville et la livraison prévue de la Maison de l'Étudiant en 2012 devraient apporter une réponse à ce problème.

L'UNC a mis en place les dispositifs désormais classiques destinés à favoriser la réussite des étudiants : existence d'une préentrée, désignation d'enseignants référents, tutorat. En outre, la L1 d'économie-gestion peut s'étaler sur deux années tandis qu'un parcours "progressif" est proposé en droit. Ces dispositifs montrent que l'offre de formation a fait l'objet d'une réflexion et les restructurations prévues, rendues particulièrement nécessaires compte tenu du pourcentage moins élevé qu'en métropole de baccalauréats généraux (39 % vs 52 %), vont dans le bon sens.

Malgré le bon encadrement des étudiants par des équipes pédagogiques dont la disponibilité est soulignée, les pourcentages de réussite restent faibles dans l'ensemble (de 15 à 30 % de reçus au S1). Il serait sans doute intéressant de systématiser le contrôle continu, dont la généralisation devrait être facilement envisagée en raison des effectifs réduits dans la plupart des formations.

Un bureau d'aide à l'insertion professionnelle a été récemment créé ; il fait preuve de dynamisme et organise notamment des rencontres avec des anciens étudiants et des professionnels, qui obtiennent un grand succès.

IX – Le SCD : un service performant

Le service de documentation, doté d'un budget de 580 k€ (5 % de budget de l'université) et implanté sur trois sites (Nouville, Magenta - ce dernier site ayant vocation à disparaître - et une médiathèque de l'IUFM à Wallis) est bien structuré, ses objectifs clairement définis. Dirigé par un conservateur en chef des bibliothèques, il s'appuie sur quatre personnels de catégorie A, deux B, cinq C et deux contractuels. Le service a bénéficié des financements du PRL, ce qui lui a permis de recruter des emplois étudiants et d'étendre ainsi les heures d'ouverture de la bibliothèque à 68 h par semaine, ce qui est tout à fait correct. La liaison avec les départements de formation est assurée par un référent par département.

Le SCD compte actuellement 60 000 titres et 77 000 volumes, auxquels il faut ajouter 200 livres numériques et 7 000 périodiques électroniques (26 % de ressources électroniques, 18 % de périodiques, 56 % de monographies) ; ce fonds s'accroît au rythme d'environ 6 000 livres par an. La relative modestie du volume des prêts (environ 27 000 par an) s'explique sans doute par la population étudiante, essentiellement des étudiants de premier cycle. Les étudiants ont accès à un certain nombre d'ordinateurs en accès libre (88 ordinateurs aujourd'hui).

Le service fait preuve de dynamisme en proposant un tutorat documentaire et numérique. Cette articulation est cohérente, et le recrutement de la personne qui est à l'origine de la création du *Learning Center* de Lausanne permettra sans doute la mise en place du schéma directeur numérique voulu par l'établissement. Parallèlement à cela, un projet de mutualisation avec l'IRD assez avancé laisse espérer que, dans le cadre du PRES, une structure juridique permettra de véritables mutualisations ; de plus, grâce à un accord avec la bibliothèque territoriale Bernheim, a été monté un DU "métiers de bibliothèques", qui a pour vocation de former environ 20 personnels des bibliothèques.

X – Une démarche qualité à construire

Le dispositif d'évaluation des enseignements est sans conteste à construire dans l'établissement, même si une enquête sur les formations a été mise en ligne. Face au faible taux de réponse et aux réticences des enseignants, la direction générale des services s'est emparée de la question, en proposant de l'externaliser.

Cette question de nature politique ne saurait être simplement réglée d'un point de vue administratif au risque de déposséder les enseignants de la problématique de l'évaluation et du même coup de les déresponsabiliser. Elle doit faire l'objet d'un débat interne de façon à ce que l'établissement conserve la maîtrise de la procédure d'évaluation.

L'UNC vient de réaliser sa première véritable enquête relative à l'insertion professionnelle de ses étudiants. Même si elle est encore incomplète et à améliorer, elle a le mérite d'exister. Il convient que l'université se donne les moyens de la pérenniser, qu'elle en assure la diffusion. L'UNC commence ainsi à se donner des briques qui pourront l'aider à la construction d'une véritable démarche qualité.

XI – Une formation continue à positionner plus clairement

La formation continue (FC) est dispensée à l'intérieur d'un département créé en 2010. La préparation au DAEU y est assurée (347 étudiants y sont inscrits, avec un taux de réussite de 50 % en 2010) et un certain nombre de DU, parfois en partenariat avec des universités métropolitaines, y sont proposés ainsi que la licence d'administration publique préparée à distance. L'établissement souligne la réactivité de la FC par rapport à la commande publique ou privée, ce qui est sans doute souhaitable. Cependant il apparaît que certaines formations montées à la demande ne font intervenir aucun enseignant de l'université. Il y a là un risque de dérive dangereuse. L'UNC se doit de définir un cadrage de ses DU qui ne se limite pas à en assurer la seule responsabilité et qui précise la part minimum des enseignements obligatoirement réalisés par des enseignants de l'université. Il serait d'autre part important d'offrir aux entreprises la possibilité pour leur personnel de suivre une formation C2i. Il semble que l'UNC ait avancé sur cette voie en 2010 puisqu'un tarif a d'ores et déjà été voté.

Stratégie en matière de vie étudiante



I – Une représentation étudiante à valoriser

Les étudiants ont des représentants élus dans les conseils centraux et dans les conseils de département. Un vice-président étudiant (VPE) est élu. Il siège dans les commissions mais ne fait pas partie du comité de pilotage stratégique, ni du bureau, ce qui est regrettable. Le lien entre élus des conseils centraux et des départements (qui participent à la commission vie étudiante et à celle des études) est insuffisant. Un dispositif de formation des élus étudiants est en place, mais il n'y a pas de reconnaissance de leur engagement.

II – Une offre d'activités culturelles et sportives très diversifiée

Portée par deux Prag seulement, l'offre en matière de sports est tout à fait remarquable. Les accords avec la Fifa sont de nature à dynamiser davantage ce secteur. La construction d'une "halle des sports" financée par le contrat État-Collectivités est un réel atout. Il est regrettable que cette offre assez exceptionnelle et répondant à une demande des étudiants (en 2010, 31 % des étudiants pratiquent un sport en option notée) ne soit valorisée que par un "bonus sport", formule en retrait par rapport à la validation d'ECTS proposée par le département de droit dans la précédente habilitation.

L'approche de la culture est originale puisqu'elle consiste à ouvrir l'université sur la ville en faisant piloter les opérations de façon conjointe, qu'il s'agisse de projection de films ou d'animations diverses sur les sites universitaires. Une dynamique, portée par une chargée de mission, a ainsi été créée qui devrait permettre un passage de relais des responsabilités aux étudiants, jusqu'à présent un peu passifs.

III – Des associations étudiantes non coordonnées

Les associations étudiantes reconnues par l'UNC, au nombre de dix, sont plus ou moins actives et leurs rôles sont diversifiés (intégration des étudiants de Wallis et Futuna, valorisation de projets, organisation de rencontres sportives, organisation d'actions culturelles...). Elles seraient plus efficaces en se coordonnant entre elles ; il serait également opportun qu'elles disposent d'un site internet qui leur soit dédié. Enfin, une représentation des associations dans la commission "vie de l'étudiant" donnerait plus de transparence à l'attribution des subventions FSDIE et permettrait d'impulser une véritable politique d'établissement en matière de vie étudiante. Ceci étant, des efforts de structuration sont faits par l'UNC ; en témoignent une charte des associations et un règlement du FSDIE.

IV – Des problèmes de logement et d'intégration pris en compte

Même si les diplômés sont originaires de Nouméa ou de la province Sud pour plus de 80 % d'entre eux, un nombre non négligeable d'étudiants vient de la province Nord, plus éloignée (12 % des diplômés 2009) ou encore de Wallis et Futuna. Ce sont ces derniers qui ont le plus besoin d'un accompagnement, non seulement universitaire mais social. Le problème est d'autant plus aigu que l'UNC, en l'absence de Crous, assure la gestion des chambres en cité, une gestion qui est loin d'être facile : l'une des difficultés impactant la qualité de la vie étudiante est en effet l'hébergement (118 lits dans une université qui compte 700 boursiers) ; la situation va s'améliorer de façon très significative, dès la rentrée 2012, avec la mise à disposition de 500 logements, construits pour les Jeux du Pacifique qui se dérouleront en août 2011. Un opérateur social, la société Immobilière de Nouvelle Calédonie, est chargé de la construction et de la gestion de ces logements.

V – Des problèmes de santé étudiante difficiles à gérer

L'absence de service de médecine préventive ne facilite pas la prise en charge d'étudiants en situation de détresse physique ou psychologique. L'établissement a pris des mesures qui devraient être efficaces pour pallier cette carence : des partenariats ont été établis avec le centre d'addiction, qui prend en charge gratuitement les étudiants qui lui sont envoyés, mais aussi avec la province Sud, qui met à disposition un médecin pour assurer une visite médicale annuelle. De plus, l'établissement finance les vacances d'une sage-femme. Du fait de l'absence de structures propres, les données chiffrées concernant la santé des étudiants restent assez pauvres (750 visites médicales en 2009).

VI – Un statut étudiant à définir par la Nouvelle-Calédonie

Un problème important qui demeure mais qui n'est pas du ressort de la seule université est la reconnaissance du statut de l'étudiant au sein du territoire, ce qui demande l'aide des autorités territoriales. Les étudiants souhaitent une avancée dans ce domaine et il faut souhaiter que cette question progresse dans les prochaines années.

Stratégie en matière de partenariats



I – La déclinaison calédonienne des PRES : le projet Presica

Un projet de PRES à l'échelle de l'ensemble des acteurs universitaires et des organismes de recherche présents en Nouvelle-Calédonie est en cours de constitution. Le Presica se veut être le porteur d'un projet stratégique au service de la volonté politique des autorités publiques du territoire, visible tant au niveau régional qu'international. Le cadre général en a été validé en 2010 par le Cosri ainsi que par le Comité Opérationnel Scientifique et Technique (Cost).

En matière de recherche et innovation, ce dispositif a vocation à coordonner les activités de l'UNC et de quatre organismes (IRD, Ifremer, IAC, BRGM), sous la forme d'un projet commun décliné selon six grands axes stratégiques :

- Espaces marins,
- Espaces terrestres insulaires,
- Risques naturels et anthropiques,
- Enjeux sociétaux,
- La mine et son environnement,
- Gestion et usages des ressources en eau.

Les demandes de moyens correspondantes, portées par une association de préfiguration, s'inscrivent dans le cadre du Contrat de Développement État/Intercollectivités et de l'opération Plan Campus 2011-2015. Ce projet a également vocation à mettre en place à moyen terme une cohérence immobilière sur deux sites, Nouville et Anse Vata.

La stratégie qui consiste à placer les forces en présence au sein de ces six axes stratégiques, fournit des éléments structurants et fédérateurs, susceptibles de servir de support à des demandes de moyens venant abonder ce qui a déjà été porté par le GOPS dans le cadre d'Equipex, est certainement une étape intermédiaire. Il faut en effet, bien faire le constat qu'il ne rassemblera au mieux, qu'une centaine de chercheurs et enseignants-chercheurs répartis en une vingtaine d'unités qui ont leur siège en métropole et les cinq EA de l'UNC, dont la plus importante en nombre ne compte que 21 permanents. À l'évidence, cette structuration ne permettra de revendiquer une visibilité internationale sur chacun des six axes stratégiques affichés que si une réorganisation de plus grande ampleur est envisagée. Ainsi, dans l'esprit de certains acteurs du projet, cette mise en cohérence pourrait servir de base à une réorganisation plus ambitieuse des forces en présence autour de deux grands thèmes, biodiversité et mine-environnement, la question de la localisation se trouvant posée. À cet égard, le positionnement stratégique des deux principaux partenaires et de leurs tutelles ou direction respectives (UNC et IRD) devrait être plus clairement précisé et acté dans le document d'orientation stratégique. Compte tenu de la modestie des effectifs de chacune des spécialités participant à ce projet, il est également important que les axes stratégiques à caractère transversal, sur lesquels se focalisera *in fine* l'effort de recherche et d'innovation des cinq partenaires, fassent clairement apparaître les secteurs thématiques qu'ils recouvrent, afin d'éviter la disparition des identifiants disciplinaires traditionnels.

À côté de ce projet ambitieux, l'UNC est membre fondateur du GIS GOPS, qui a vocation à fédérer les activités de recherche dans le Pacifique. Elle participe également au CNRT "Nickel et son environnement", GIP créé en 2007, qui rassemble les collectivités publiques (État, Gouvernement NC, provinces), les organismes de recherche (UNC, IRD, BRGM, Ifremer, IAC) et des professionnels du secteur minier (SIM, SLN, KNS, ValeInco NC), et dont la capacité d'intervention est de 5 M€ sur 5 ans.

II – Des relations avec les collectivités territoriales fortement impactées par l'accord de Nouméa

L'interaction avec les collectivités territoriales est institutionnalisée dans le cadre de l'accord de Nouméa et de la loi organique. Des représentants de celles-ci siègent dans les différents conseils issus de la mise en place de la LRU (quatre sur vingt-quatre au CA - trois pour la collectivité de Nouvelle-Calédonie et un pour celle de Wallis et Futuna, un sur vingt au CS).

Les grandes orientations prises par le CCR sont déclinées de façon opérationnelle au sein du Cost (où sont représentés les institutions scientifiques présentes sur le territoire, les décideurs économiques privés et les services des provinces) et du Cosri (où siègent entre autres le Haut-commissaire de la République, le Président du Gouvernement, les Présidents des trois provinces).

Les collectivités locales apportent un soutien financier important à l'UNC. Dans le cadre du budget 2011, la contribution du gouvernement de Nouvelle-Calédonie est à hauteur de 1 185 k€ (un quart de la subvention État). Au niveau de l'équipement, il intervient à travers le contrat État-Intercollectivités.

Cette contribution se répartit entre des opérations de soutien à la recherche, à la vie étudiante et à la mobilité, à la formation des enseignants, et au développement du schéma numérique. Compte tenu de l'ampleur de ce soutien et du fait qu'il impacte l'ensemble des activités il est souhaitable que l'on se dirige vers l'élaboration d'une convention.

III – Des relations avec le monde socio-économique calédonien à renforcer

Deux représentants du monde socio-économique siègent au CA et représentent la société SLN et la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Nouméa. L'UNC travaille également en étroite relation avec des représentants du monde professionnel dans le cadre du BAIP (Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle). En revanche, on peut regretter que l'intervention des professionnels dans les enseignements ne soit pas plus développée. Selon les informations fournies par l'établissement, 15 % des enseignements dispensés le sont par des professionnels, c'est-à-dire par des intervenants n'ayant pas une activité professionnelle principale d'enseignement (en sachant qu'environ un tiers des enseignements de l'UNC sont assurés par des vacataires).

Un travail collaboratif avec la CCI s'est effectué dans le cadre des licences professionnelles et notamment de la Licence professionnelle en alternance achats et logistique. Il se poursuit pour la mise en place des trois nouvelles spécialités demandées dans le domaine DEG, dans le cadre d'un rapprochement avec l'école de commerce locale.

En revanche, il est pour le moins surprenant que ce travail collaboratif n'ait apparemment pas été mené en ce qui concerne la structuration de la nouvelle licence sciences pour l'ingénieur, dont des parcours sont destinés à remplacer les Deust (en particulier le parcours métallurgie) et la licence professionnelle géosciences. En ne recourant pas à ces collaborations et en s'appuyant pas assez sur les perspectives de l'IDC-NC l'UNC se prive d'éléments de prospective en matière d'emploi. Elle devrait mettre en place rapidement des conseils de développement afin de favoriser les concours externes et s'assurer de la cohérence de ces formations.

Stratégie en matière de relations internationales



I – Une approche qui se concentre sur le rayonnement de la francophonie dans le Pacifique Sud...

Le service des relations internationales de l'UNC, en charge des secteurs formation et recherche, est composé de trois EC chargés de mission (RI, Francophonie et universités australiennes) et d'un agent administratif de niveau A. Trois autres EC représentant les départements d'enseignement sont chargés des questions spécifiques de pédagogie. Son action est encadrée par une commission des relations internationale créée en 2010. Le budget 2011 est d'environ 300 k€.

En moyenne, cinq EC effectuent des mobilités dans des universités européennes chaque année dans le cadre et avec le soutien matériel des programmes Erasmus. L'établissement affirme vouloir appliquer le même schéma aux universités partenaires de la zone Pacifique (Australie, Nouvelle Zélande, Hawaï...). À côté de ces dispositifs, l'UNC mobilise la ligne Mission Scientifique d'Échanges pour accompagner des EC publiant ou communiquant dans les congrès internationaux.

En matière de mobilité sortante étudiante, l'UNC donne pour cadre à sa politique d'échange des conventions avec les universités partenaires. Au cours des quatre dernières années, leur nombre est passé de 7 à 31 dont 17 avec des établissements européens. Compte tenu de l'importance des budgets voyages liés à l'éloignement du territoire, les échanges qui s'inscrivent dans le cadre de contrats d'études officiels sont facilités par un fond d'aide spécifique (État/Pacifique, UE et gouvernement de Nouvelle-Calédonie).

En revanche, l'accueil en mobilité entrante est rendu difficile par une offre à la fois limitée et peu adaptée au niveau master ainsi que des conditions matérielles défavorables (éloignement, cherté, capacité d'accueil insuffisante). De plus, le fait que l'enseignement soit dispensé exclusivement en français dans un environnement régional anglophone apparaît comme un obstacle rédhibitoire. L'accueil est ainsi principalement limité à des étudiants attirés par le caractère francophone de l'UNC ; il concerne chaque année :

- une cinquantaine d'étudiants de niveau L participant à l'école d'été de français,
- une quarantaine d'étudiants néo-zélandais et australiens participant à un stage intensif de français,
- et surtout, en 2010, environ 120 Vanuatais qui ne disposent pas d'enseignement en français à l'*University of South Pacific*.¹

L'UNC travaille également à un projet de master international en sciences de l'environnement avec les universités de Hilo (Hawaï) et de Suva (Fidji).

II – ...mais qui sous estime les réalités anglophones

Compte tenu de son éloignement de la métropole, des spécificités liées à l'insularité et de son environnement régional exclusivement anglophone, l'UNC n'a pas pris la mesure de l'enjeu d'une ouverture internationale ambitieuse liée à ce contexte. Malgré des résultats dans les relations avec les universités européennes ou dans le domaine de la francophonie et l'engagement de moyens humains conséquents, les résultats par rapport à son environnement restent loin des effets escomptés et des marges de progrès considérables demeurent en direction des établissements anglophones de l'environnement.

¹ Université régionale détenue par les pays membres et dont le siège est à Fidji.

L'absence d'une volonté politique clairement affichée d'ouvrir l'UNC au bilinguisme français-anglais de ses étudiants est indiscutablement la raison principale qui fait obstacle à son ouverture internationale. En général l'approche qui consiste à multiplier les conventions de partenariat avec des universités étrangères n'est pas suffisante pour structurer des relations solides, capables de servir de base à des politiques d'échange attractives. Enfin, dans la logique LMD, les échanges internationaux doivent impliquer indistinctement recherche et formation dans une démarche visant à créer des laboratoires de recherche partenaires, capables de servir d'adossement à des formations communes ou complémentaires.

L'UNC doit donc se poser la question de la maîtrise de l'anglais pour l'ensemble de ses communautés (enseignants, services d'appui, étudiants) et à tous les niveaux des cursus. Elle doit impérativement aller vers un système qui aide à acquérir cette maîtrise et qui en certifie de façon rigoureuse le niveau. Parallèlement, il est impératif d'identifier un petit nombre de thématiques de recherche d'excellence capables de servir de bases partenariales avec des universités du Pacifique Sud, de structurer des programmes de recherche communs et de mettre en place des programmes de formations adossés sur ces programmes de recherche qui pourront alors servir de cadre à des échanges d'étudiants, voire à des cotutelles.

La gouvernance



I – Le gouvernement de l'université

1 • Des statuts rénovés...

L'UNC a fait un gros effort pour se doter d'un cadrage statutaire et réglementaire : des nouveaux statuts ont été adoptés en juin et août 2009 et le Conseil d'administration vient d'adopter le règlement intérieur. Le conseil d'administration compte désormais 24 membres dont 7 personnalités extérieures, parmi lesquelles un représentant de l'Université d'Auckland, trois représentants de la Nouvelle-Calédonie et un de Wallis et Futuna. Le conseil scientifique est composé de 20 membres dont 4 personnalités extérieures, avec un représentant de l'IRD, un autre de l'Ifremer, mais aucun représentant des collectivités. En l'absence d'un CEVU, deux commissions ont été instituées, la commission des études et la commission de la vie étudiante.

Le CA et le CS se tiennent régulièrement et si, dans l'ensemble, la présence des personnalités extérieures est satisfaisante, certaines d'entre elles sont peu présentes, ce qui peut s'expliquer par l'éloignement géographique pour certaines personnes, par la fréquence et la durée des réunions pour d'autres. L'UNC devrait peut-être envisager quelques réunions plus stratégiques prévues à l'avance. Il convient d'insister d'autre part sur l'intérêt de la représentation es qualité d'un chef d'entreprise au CA conformément aux statuts et non d'une entreprise qui délègue un représentant.

À côté des vice-présidents du CA et du CS, un VP étudiant est élu. Le président est assisté d'un bureau (statutaire) de six membres (quatre enseignants et deux personnels non enseignants) et d'un groupe de pilotage stratégique (parfois appelé équipe de direction ou équipe présidentielle) qui comprend, outre les VP du CA et du CS, les chargés de mission - au nombre de dix au moment de la visite - le DGS et l'agent comptable (CA du 21 août 2009). Le VP étudiant semble être associé à cette équipe à certaines occasions. L'effectif concerné par cette gouvernance est relativement important pour une institution de cette taille. La répartition des rôles est peu claire.

Le bureau ne s'est plus réuni depuis septembre 2010. Le groupe de pilotage stratégique (bien que non statutaire) est en définitive l'instance de la mise en œuvre de la politique de l'établissement.

2 • ... mais une gouvernance centralisée maintenue

Le précédent rapport d'évaluation de l'AERES avait constaté et regretté une gouvernance centralisée. Des commissions ont été instituées (elles sont au nombre de huit¹ au moment de la visite en excluant le CTP) et sont placées auprès du président de l'UNC, qui désigne leurs présidents. Elles ne comprennent pas de membres élus des conseils centraux es qualité. Le fait que certains membres des dits conseils y siègent à d'autres titres ne peut pas être considéré comme une prise en compte de leurs prérogatives au niveau approprié. Les commissions sont composées des chargés de mission concernés qui souvent les président, des directeurs des départements, de responsables administratifs et, pour les commissions "vie étudiante" et "études", d'étudiants élus dans les conseils de départements.

Ces commissions rendent un rapport annuel d'activités au président de l'UNC. De ce fait, elles jouent fondamentalement un rôle d'arbitrage entre les départements et d'aide à la décision. L'établissement doit donc garder toute la vigilance utile pour que le CA et le CS conservent en toute circonstance leur rôle de lieu de définition de la politique de l'établissement.

Il convient de noter la forte implication des maîtres de conférences dans la gouvernance de l'université et de souhaiter que l'ensemble des corps soit partie prenante de cette gouvernance.

¹ Commissions des études ; de la vie étudiante ; des finances ; des relations internationales ; des affaires juridiques et générales ; des œuvres universitaires ; Bureau d'aide à l'insertion professionnelle ; Groupe Hygiène & Sécurité.

3 • Une structuration en départements avec un regard extérieur limité

L'UNC a adopté une structuration en trois départements regroupant formations et laboratoires, correspondant au découpage disciplinaire de l'université ; un quatrième département est transversal et correspond au service commun de formation continue. L'IUFM est une école interne. L'UNC a harmonisé les statuts des départements. On peut regretter que la présence d'extérieurs dans les conseils de départements - y compris celui de formation continue - ne soit pas prévue et que l'université n'ait pas mis en place un comité d'orientation, ouvert sur l'extérieur, tel que l'avait préconisé le précédent rapport de l'AERES.

4 • Une organisation administrative resserrée et cohérente

En dépit de conditions d'encadrement difficiles, l'UNC s'est dotée d'une organisation administrative performante, lisible et cohérente, même si certains secteurs ne sont pas encore couverts (en particulier la recherche et la valorisation). Cela lui permet de passer progressivement d'une logique de services à une logique de projet. Pour l'aider dans cette démarche, l'UNC a recruté un contrôleur de gestion.

II – Une gestion rigoureuse des ressources humaines

L'UNC est en train de passer d'une logique de service du personnel à une logique de gestion des ressources humaines, en se dotant peu à peu des instruments nécessaires dans un contexte particulier : faiblesse de l'encadrement, conditions réglementaires spécifiques à la Nouvelle-Calédonie (durée d'affectation limitée à quatre ans des fonctionnaires d'État ; droit du travail local...). Malgré une taille limitée, le service des ressources humaines assure une gestion intégrée (emplois, gestion administrative et financière) des personnels, du recrutement jusqu'à la retraite, y compris la paie des agents dans le cadre du passage aux RCE (elle assurait déjà la pré-liquidation de la paie des agents de l'État dans le cadre de la procédure spécifique de la Nouvelle-Calédonie). C'est un service efficace qui gère au total 208,5 ETPT.

L'UNC essaie d'optimiser l'utilisation de ses emplois. Elle en a une bonne connaissance ; elle réalise une prévision annuelle de consommation de ses ETPT. Elle a profité de l'intégration de l'IUFM pour renforcer les services centraux en redéployant huit emplois de personnels non enseignants.

En revanche, le nombre d'opérations de réaffectation des emplois d'enseignants est limité : un seul redéploiement de PR, deux rehaussements d'emplois d'enseignants en MCF. Ces opérations sont faites actuellement au coup par coup. L'UNC est consciente de la nécessité d'affiner ses critères. Elle connaît les taux d'encadrement par secteur et doit également prendre en compte les besoins de la recherche. Elle est en train de finaliser son premier bilan social. Mais elle n'a pas encore entamé de réflexion prospective. C'est certainement la raison de sa prudence actuelle dans l'utilisation des ressources supplémentaires permises par son plafond d'emplois. Ce passage aux RCE doit être l'occasion pour elle de se situer dans une perspective pluriannuelle, ce qui implique une vision plus stratégique. Elle vient de créer une commission en ce sens. L'UNC essaie également d'élargir ses marges de manœuvre par des conventions de mise à disposition sur des objectifs précis (CDC ; IRD) et la mutualisation de certaines tâches.

Les contractuels qu'elle recrute ont un statut de droit privé. Et c'est dans ce cadre qu'elle a mis au point des statuts spécifiques permettant un déroulement de carrière. Confrontée à un *turnover* important de ses personnels du fait de la réglementation, l'université tente de stabiliser des personnels d'encadrement en recrutant des Néo-Calédoniens, en particulier grâce à des détachements des collectivités territoriales. Ce souhait est légitime et elle doit équilibrer ce recours au détachement à l'intérêt d'une diversité de ses recrutements.

En ce qui concerne les enseignants-chercheurs, soucieuse de recruter des personnels susceptibles de s'intégrer complètement dans l'université, elle a décidé d'avoir recours de façon plus fréquente à la procédure de délégation. Il est tôt pour tirer un bilan de cette orientation mais il est souhaitable qu'elle le fasse à l'issue de ce contrat.

Afin de valoriser les implications de ses personnels, l'UNC a mis en place une politique de primes dynamique. En ce qui concerne le personnel non enseignant, la mise en œuvre de primes différenciées (la part performance représente plus de 20 % de l'enveloppe indemnitaire) repose sur la systématisation des entretiens individuels et la prise en compte de critères présentés en CTP. Les modalités de la mise en place de la PFR ont été adoptées.

En ce qui concerne les enseignants-chercheurs - et en l'absence d'un référentiel des tâches - cette valorisation des activités se fait au travers des PCA et des PRP. Le CA arrête annuellement la liste des fonctions ouvrant droit à ces primes et le nombre d'heures correspondant. Globalement elles représentent un volume financier de 114,7 k€ en 2010,

correspondant à 1 670 heures-TD. 23 PRP et 26 PCA sont versées, ce qui correspond à des montants moyens faibles mais à une proportion de bénéficiaires importante. Cela traduit le fait que beaucoup d'enseignants sont impliqués dans des fonctions d'animation administrative ou pédagogique. L'UNC ne peut éviter avec la création des PES d'avoir une réflexion plus globale sur la valorisation de toutes les activités des enseignants-chercheurs.

L'ensemble de ces dispositifs est soumis au CTP qui a été mis en place en avril 2010. Il se réunit régulièrement (huit fois depuis sa création) et a contribué à l'avancée de différents dossiers L'UNC a d'autre part adopté en 2009 une réglementation des absences des enseignants et enseignants-chercheurs hors de la Nouvelle-Calédonie, qui inclut des procédures d'aménagement des services et qui avait été demandé par la cour des comptes.

L'UNC a également mis en œuvre une politique de formation de ses personnels, encore limitée, mais qui se développe. Elle est train de mettre en place une politique dans le domaine de l'action sociale, ce qui faisait défaut jusqu'à présent.

Pour l'ensemble des avancées qui viennent d'être soulignées, le professionnalisme et le dynamisme de la DRH doivent être salués.

III – Une situation budgétaire et financière saine

L'agent comptable assure aussi la fonction de chef des services financiers. Le service est composé de dix personnes, l'organigramme permet de repérer facilement la répartition entre les activités comptables et financières. La paie est assurée par la DRH et le service financier et comptable en assure la vérification avant liquidation. Il assure aussi, en l'absence d'un SAIC, la gestion des conventions et, en l'absence d'un Crous, la gestion des œuvres universitaires. Un budget et un compte financier des œuvres universitaires sont établis. L'UNC a choisi un environnement logiciel issu de COCKTAIL, qu'elle a dû adapter aux spécificités de la Nouvelle-Calédonie.

La procédure budgétaire a été formalisée, pour la première fois, pour l'exercice 2011 : mise en place d'un calendrier budgétaire ; envoi d'une lettre de cadrage début septembre ; période de consultation des composantes et des services débouchant sur une remontée de leurs demandes fin septembre ; puis des navettes entre la commission des finances et les composantes avant envoi au ministère, qui en assure le contrôle ; et vote par le CA le 3 décembre 2010. La lettre de cadrage indique clairement les priorités de l'établissement, parmi lesquelles on trouve la maîtrise de la masse salariale avec une évaluation des heures complémentaires en fonction de la consommation effective de 2010 sans revalorisation ; l'équipement et l'installation dans les nouveaux locaux ; la continuation de la politique de dotation des composantes, avec une priorité pour besoins LLSH et formation continue ; le renforcement de la politique de communication. Le vote du budget 2011 s'est accompagné d'un rapport annuel de performance pour l'année 2010 et d'un projet annuel de performance pour 2011.

Le budget de l'UNC a fortement augmenté au cours des dernières années, du fait d'une part de l'intégration de l'IUFM qui s'est déroulée sans heurts, mais surtout du passage aux RCE au premier janvier de cette année. Le budget primitif de 2011 s'élève à 33 M€ (dont 18,1 M€ de masse salariale). Les dépenses d'investissement prévues se montent à 7,4 M€ et celles d'équipement à 7,5 M€. La DBM1 est relativement importante. Après cette DBM1, le budget se monte à 37,1 M€ dont plus de 55 % sont affectés aux services centraux.

Les heures complémentaires, qui représentent 1,7 M€ sont gérées de façon centralisée, chaque département connaissant sa dotation. Pour optimiser le volume de ces heures, le nombre de groupes est ajusté en cours d'année pour tenir compte des variations d'effectifs. De la même façon, les enseignements ne sont ouverts qu'au-delà d'un seuil fixé à sept étudiants. Cette procédure et le poids des services centraux permettent sans aucun doute une maîtrise budgétaire plus forte. Pour autant, la poursuite de la maîtrise des heures complémentaires et surtout une meilleure appréhension de l'évolution des coûts - en particulier des coûts d'exploitation - apparaissent nécessaires pour assurer un équilibre budgétaire de long terme. Le contrôleur financier qui a été recruté pourra utilement apporter son concours.

Au cours des derniers exercices, l'UNC a considérablement augmenté son taux d'exécution budgétaire, qui est passé de 55 % en 2007 à plus de 80 % en 2010. L'UNC pratique les amortissements mais l'inventaire physique n'est pas finalisé.

Les recettes propres se montent à environ 15 % du budget (hors masse salariale transférée), du fait d'une augmentation importante des conventions de recherche et de l'activité de formation continue durant ces dernières années (à noter qu'il n'y a pas de taxe d'apprentissage en Nouvelle-Calédonie).

L'UNC dispose d'un fonds de roulement et d'une trésorerie très confortables en progression régulière. Le fonds de roulement est en 2010 de 6,5 M€, soit une augmentation de 650 k€ par rapport à 2009. Cela correspond à 269 jours de fonctionnement (227 jours si on le corrige des reports de crédits relatifs à des tranches de travaux pluriannuels non exécutés). Si on raisonne en termes de jours de dépenses décaissables, le fonds de roulement représente 88 jours, le seuil de sécurité préconisé étant de 30 jours. Quant à la trésorerie, elle se montait à 7,2 M€ en 2010. L'UNC doit réfléchir à une optimisation de ce fonds de roulement pour le maintenir à un niveau qui ne soit pas excessif, ce qui passe par l'élaboration d'un schéma pluriannuel d'investissement, qui est à construire.

La gestion par l'UNC des œuvres universitaires conduit d'une part à mobiliser des personnels de l'université pour ces fonctions (ventes de tickets, encaissement des loyers, gestion du RU et de la cité...). Elle se caractérise, d'autre part, par un résultat financier régulièrement négatif, qui est compensé par une subvention de l'université, du gouvernement de Nouvelle-Calédonie ou par une revalorisation de la contribution du Cnous. Le compte financier 2009 indique un montant de dépenses de 631 k€ pour des recettes de 480 k€. La subvention du Cnous était de 45 k€ avec un demi salaire en plus. Le déficit a été comblé par des subventions spécifiques attribuées par la Nouvelle-Calédonie, le Cnous et l'université. Il faut, surtout avec la perspective de 500 chambres supplémentaires, qu'une solution durable émerge et qu'une structure de gestion pérenne se mette en place.

IV – Le patrimoine et sa gestion

Implantée actuellement sur deux sites, à Nouville et à Magenta, l'UNC va bénéficier en février 2012 de la livraison d'un nouveau bâtiment destiné au secteur LLSH, qui va lui permettre de recentrer toutes ses activités sur le site de Nouville, sans augmentation significative des surfaces. La fin des Jeux du Pacifique - en septembre - lui permettra de bénéficier d'un nouvel équipement de 500 chambres pour l'accueil des étudiants.

Le site de Nouville étant lui-même récent et la maintenance ayant été réalisée régulièrement, l'université disposera ainsi de bâtiments en bon état, bénéficiant tous d'un avis favorable de la commission locale de sécurité. Les travaux d'accessibilité pour les handicapés sont en cours de finition.

La faiblesse des surfaces affectées à la recherche mérite d'être soulignée (578 m²) et on comprend, dans ces conditions l'importance que revêt pour l'université le programme de construction associé à la mise en place du PRES visant à créer un pôle de recherche. Dans ce cadre, une réflexion portant sur l'évolution des implantations des différents partenaires devra être menée, pour optimiser ces implantations en fonction des projets scientifiques du PRES. L'UNC dispose d'une équipe quantitativement réduite, mais dont la compétence est avérée dans un spectre large de fonctions (de la maîtrise d'ouvrage dans la construction aux opérations courantes de maintenance).

Le logiciel Autocad est utilisé et pour la gestion de son patrimoine l'UNC doit faire l'acquisition du logiciel Abyla. Le projet d'avoir l'outil utile à l'élaboration d'un schéma directeur immobilier reste à finaliser L'UNC n'a pas encore demandé la compétence dans le domaine immobilier, mais elle est bien avancée dans cette démarche.

Avec la livraison des nouvelles chambres, elle disposera d'une capacité d'accueil supplémentaire pour les étudiants néo-calédoniens, qui peut aussi lui permettre de dynamiser sa politique de relations internationales. La gestion de ce programme par un bailleur social doit lui éviter les risques financiers liés à une telle gestion pour un établissement de cette taille. Un point mérite attention : le caractère excentré du campus de Nouville par rapport au centre de Nouméa et l'absence de continuité dans l'urbanisation. L'UNC et la ville de Nouméa ont tout intérêt à réfléchir ensemble à un schéma d'urbanisme. La situation de Nouville, ses perspectives d'agrandissement, sont des points d'appui pour construire des logiques de partenariat.

V – Hygiène et sécurité

La prise en compte des questions d'hygiène et sécurité est récente à l'UNC. Elle a été fortement encouragée par la visite d'inspection de juillet 2010. Elle est aujourd'hui bien réelle (sécurité incendie, suivi des accidents, DUER¹) ; elle a cependant besoin d'être approfondie.

¹ DUER : Document Unique d'Évaluation des Risques professionnels.

Parmi les priorités immédiates, l'UNC doit en particulier :

- mettre en place un comité d'hygiène et sécurité conforme à la réglementation,
- nommer un Acmo¹ d'établissement rattaché directement au président, qui bénéficiera d'une formation spécifique et s'appuiera sur une lettre de mission claire,
- organiser le suivi médical réglementaire de l'ensemble des personnels de l'établissement,
- sensibiliser les directeurs de laboratoires de recherche et les chefs de travaux de TP aux risques liés à l'utilisation des produits dangereux ou des rayonnements et à la gestion des déchets.

VI – Système d'information et pilotage

Le centre de ressources informatiques (CRI), créé en 2000, assure aujourd'hui le déploiement du système d'information de l'UNC. Celle-ci s'est dotée d'un véritable système d'information reposant sur un entrepôt de données. Son activité est articulée autour des axes définis par le contrat quadriennal. Les avancées sont sensibles dans certains domaines : mise en place d'un ensemble cohérent d'applicatifs de gestion, d'un bureau virtuel pour les étudiants, d'un portail documentaire, ainsi que d'un portail scientifique, qui lui avait été recommandé lors de la précédente évaluation. Les avancées sont partielles dans d'autres domaines, en particulier dans celui des outils d'aide au pilotage de l'établissement, qui méritent d'être développés.

La mise en place de l'ENT doit permettre de rationaliser l'accès aux services numériques. Si l'UNC a su développer son offre des cours en ligne, généraliser les podcasts, elle doit réfléchir à l'accompagnement pédagogique de cette offre. En revanche, il convient de noter que le Cari, créé en même temps que le CRI n'a jamais fonctionné de façon efficace.

Au cours de la dernière période, l'établissement s'est attelé à la réalisation d'une étude visant à mettre en place une direction du système d'information et un schéma numérique. Cette démarche est soutenue par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et le gouvernement de Nouvelle-Calédonie. Un cabinet conseil a réalisé l'étude et a rendu ses conclusions. Celles-ci ont été présentées au CA, qui les a retenues. Une Direction des systèmes informatiques est en cours de création. Un comité de pilotage a été constitué, dont la composition exclut tout élu enseignant ou des personnels des conseils. Cette vision intégrative ne peut être soutenue.

Il conviendra d'être vigilant sur un point de faiblesse qui se trouve être externe à l'UNC : celui de la liaison au réseau international *via* le câble qui relie la Nouvelle-Calédonie et l'Australie.

VII – Communication : un service dynamique mais insuffisamment doté

L'UNC a entrepris de promouvoir sa lisibilité et sa notoriété encore insuffisantes par le développement de sa politique de communication. L'UNC a conscience que cette communication est essentielle puisque son développement est un axe prioritaire affiché dans la lettre de cadrage 2011. Malheureusement les moyens dédiés sont très limités.

Ce service, porté par un personnel Biatoss qui a également en charge le volet administratif des RI, est assez performant en ce qui concerne la communication externe. Au-delà de plaquettes diverses sur les formations, le service produit un journal bimestriel, Campus, de grande qualité. En revanche, il n'a pas les moyens d'implanter une communication interne ayant vocation à ce que l'ensemble des acteurs soient systématiquement informés des grandes orientations de la politique d'établissement et des événements significatifs qui s'y rapportent. C'est d'autant plus dommageable que cette université a besoin de se construire une identité partagée.

VIII – Un sentiment d'appartenance à partager avec les étudiants

L'implication des personnels dans la vie de l'université est réelle et on peut observer un sentiment d'appartenance partagé. L'expression de la demande d'une meilleure communication interne est souvent affichée. Au niveau des étudiants, il y a encore une assez grande distanciation, peut être due au sentiment du peu de perspectives de poursuite d'études au sein de l'UNC. L'université a fait un effort pour faire témoigner d'anciens étudiants auprès des nouveaux étudiants. C'est une initiative à soutenir.

IX – L'auto-évaluation : une démarche à s'approprier

L'autoévaluation est un chantier que l'université n'a pas encore investi. Des informations existent - pas dans tous les secteurs - mais elles ne sont pas synthétisées pour faire apparaître les points forts et les points faibles de l'établissement. Le rapport d'autoévaluation est illustratif de cette démarche qui donne des informations en réponse aux questions posées sans aucune hiérarchisation.

Conclusion et recommandations



L'UNC est une université pluridisciplinaire hors santé de petite taille, qui comprend 2 840 étudiants en 2009-2010 et 93 emplois d'EC et enseignants au 1^{er} janvier 2011, lors de son passage aux compétences élargies. Son insularité, son éloignement géographique la conduisent pour croître à renforcer son attractivité pour les bacheliers néo-calédoniens et à augmenter sa visibilité pour accueillir des étudiants venant de l'extérieur dans un environnement anglophone.

La structuration de la recherche au sein de cinq EA a été consolidée. L'affichage des trois axes retenus (biodiversité terrestre et marine ; le nickel et son environnement ; langues et cultures régionales) mériterait d'être plus explicite. L'absence d'outils d'analyse des activités de recherche limite les possibilités d'un pilotage plus stratégique. Les conditions matérielles (surfaces, équipements) sont des éléments pénalisants pour certaines équipes. Des collaborations avec les autres entités de recherche de la Nouvelle-Calédonie se sont nouées. Elles débouchent sur un projet de PRES, soutenu par les collectivités, en cours de finalisation. C'est un atout essentiel pour l'avenir, qui nécessite un positionnement stratégique affirmé des partenaires pour finaliser des coopérations qui permettront l'émergence de pôles à la masse critique significative et à bonne visibilité internationale.

En l'absence de cadrage, les activités contractuelles se sont développées sur la base d'initiatives des laboratoires. L'insertion plus marquée de l'UNC au sein du CNRT Nickel, la création d'un service de la recherche et de la valorisation, ouvrent des perspectives nouvelles.

L'offre de formation de l'UNC est répartie en trois domaines, avec une palette limitée mais significative pour chacun. Consciente de l'importance du taux d'échec, l'UNC a mis en place des dispositifs d'aide à la réussite qui doivent être encore consolidés. Les Deust et les DU mis en place traduisaient le souci de professionnalisation. Elle tente de concilier cette orientation, en créant de nouvelles LP en lien avec des partenaires économiques, avec celle qui consiste à donner aux étudiants la possibilité de poursuites d'études. C'est le cas d'une licence de sciences pour l'ingénieur, dont des parcours reprennent les anciens Deust. Son offre master est limitée et elle souhaite l'élargir, mais dans des conditions délicates car elle est confrontée à une insuffisance d'attractivité, d'autant plus que le recrutement d'étudiants étrangers se heurte à la faible maîtrise de l'anglais par les membres de l'établissement ; de ce fait, l'un des deux masters n'est pas ouvert et l'autre ne l'est qu'une année sur deux. L'offre des masters à l'international se heurte en particulier à la faiblesse de la diffusion de l'anglais dans l'université. Consciente de l'importance du taux d'échec, l'UNC a mis en place des dispositifs d'aide à la réussite qui doivent encore se consolider.

Des efforts sont déployés pour améliorer les conditions de vie des étudiants. La vie culturelle est riche, les activités sportives nombreuses. L'ouverture d'une nouvelle résidence universitaire en octobre doit améliorer la situation du logement étudiant.

La gouvernance demeure centralisée. Elle repose largement sur l'implication de l'équipe présidentielle qui pilote l'ensemble des dossiers, les conseils jouant plus un rôle de validation. Pour autant il convient de noter l'importance du nombre de personnes mobilisées et l'engagement des personnels, en particulier des maîtres de conférences. Les services centraux fonctionnent de façon très efficace. La gestion maîtrisée de l'université permet à celle-ci de dégager des marges de manœuvre non négligeables. Le passage aux RCE s'effectue sans problème majeur. Cependant la faiblesse des instruments de pilotage conduit à une quasi absence de vision pluriannuelle, qui limite la définition d'une stratégie et l'utilisation optimale des marges de manœuvre.

Les relations avec le gouvernement de Nouvelle-Calédonie et les collectivités sont réelles dans tous les secteurs de l'activité de l'université (Conseil Consultatif de la Recherche, participation à la mise en place du schéma numérique, aides aux étudiants, constructions...). Le soutien financier qui est apporté à l'UNC est conséquent et ne s'est inscrit qu'en 2010 dans le cadre d'une convention de partenariat.

Les partenaires socio-économiques participent aux conseils centraux mais sont absents des autres instances de l'université.

Les relations internationales de l'UNC sont fortement structurées par les actions relatives à la francophonie, qui sont nombreuses et de qualité. Elle tente, avec quelques succès, d'accroître la mobilité de ses étudiants en particulier dans le cadre du programme Erasmus. En revanche, le montage de formations à visée internationale a du mal à décoller du fait d'une prise en compte insuffisante de l'espace anglophone dans lequel elle se situe.

Enfin, il convient de noter l'importance des recrutements récents, en particulier de maîtres de conférences. C'est là un atout incontestable pour l'avenir de l'université, qui devra veiller à ce que l'équilibre de leurs différentes missions soit réalisé dans un contexte d'encadrement très contraint.

I – Les points forts

- Volonté affichée d'une collaboration avec les autres institutions de recherche de la Nouvelle-Calédonie.
- Renouvellement important du potentiel des équipes de recherche.
- Adaptation de l'offre de formation à certaines des spécificités du territoire et aux caractéristiques et évolutions démographiques.
- Soutien affirmé des collectivités territoriales aux différentes missions de l'université.
- Structuration efficace des services centraux, qui dégage des marges de manœuvre pour l'établissement.
- Dynamisme et forte implication des personnels dans la formation et la gouvernance.

II – Les points faibles

- Activité scientifique inégale et fragmentée, présentant des fragilités.
- Taux d'échec important en L1 malgré les mesures prises pour améliorer la réussite.
- Manque de prospective permettant d'élaborer une stratégie et sa déclinaison en termes pluriannuels.
- Absence d'une démarche qualité pédagogique et faiblesse du dispositif d'évaluation des enseignements.
- Insuffisance de tableaux de bord et indicateurs de pilotage partagés.
- Manque de visibilité et de lisibilité de l'établissement.

III – Les recommandations

- Mettre en place, comme cela avait déjà été demandé, un comité scientifique externe pour assister l'établissement dans la définition d'un plan de développement stratégique.
- Mener une réflexion sur l'amélioration de l'attractivité de l'université par rapport aux bacheliers néo-calédoniens.
- S'appuyer résolument sur les nouvelles forces vives que représentent les enseignants-chercheurs récemment recrutés pour renforcer la recherche.
- Intégrer pleinement l'importance de l'environnement anglophone dans les formations, afin de développer les échanges et les partenariats.
- Rendre le PRES opérationnel le plus vite possible, sous une forme qui donne un véritable contenu aux axes de recherche prioritaires.
- Prendre garde à laisser toute leur place aux conseils dans la détermination de la politique de l'établissement.

Liste des sigles



A

ACMO	Agent chargé de la mise en œuvre des règlements d'hygiène et de sécurité
AERES	Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
AES	(Filière) Administration économique et sociale
AGAPSC	Animation et gestion des activités physiques, sportives et culturelles
AI	Assistant ingénieur
ANR	Agence nationale de la recherche
AUF	Agence universitaire de la francophonie

B

BAIP	Bureau d'aide à l'insertion professionnelle
BIATOS	(Personnels) de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, et ouvriers de service
BIATOSS	(Personnels) de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé
BQR	Bonus qualité recherche
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
BTS	Brevet de technicien supérieur

C

C	Chercheur
C2i	Certificat informatique et internet
CA	Conseil d'administration
CARI	Conseil d'administration des ressources informatiques
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CCR	Conseil consultatif de la recherche
CCSTI	Centre de culture scientifique technique et industrielle
CDC	Caisse des dépôts et consignation
CEVU	Conseil des études et de la vie universitaire
CHS	Comité d'hygiène et de sécurité
CLOUS	Centre local des œuvres universitaires et scolaires
CNEP	Centre des nouvelles études du Pacifique
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CNOUS	Centre national des œuvres universitaires et scolaires
CNRT	Centre national de recherche technologique
CORAFLE	Centre océanien de recherche et d'enseignement du français langue étrangère
CORAIL	Les récifs coralliens face aux changements globaux de la planète
COSRI	Comité d'orientation stratégique pour la recherche et l'innovation
COST	Comité Opérationnel Scientifique et Technique
CPER	Contrat de projets État-région
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles
CQE	Contrat quadriennal d'établissement
CRCT	Congés pour recherche ou conversion thématique
CRI	Centre de ressources informatiques
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CS	Conseil scientifique
CTP	Comité technique paritaire

D

D	(LMD) Doctorat
DAEU	Diplôme d'accès aux études universitaires
DBM	Décision budgétaire modificative
DEG	Droit, économie et gestion
DEUST	Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques
DGS	Direction générale des services
DRH	Direction des ressources humaines
DU	Diplôme universitaire
DUER	Document Unique d'Évaluation des Risques professionnels

E

EA	Équipe d'accueil
EC	Enseignant-chercheur
ECTS	<i>European credit transfer system</i> (système européen d'unités d'enseignement capitalisables transférables d'un pays à l'autre)
ED	École doctorale
ENT	Environnement numérique de travail
EQUIPEX	Équipements d'excellence
ERASMUS	<i>European action scheme for the mobility of university students</i> (programme européen)
ERIM	Équipe de recherche en informatique et mathématiques
ETPT	Equivalent temps plein travaillé

F

FC	Formation continue
FIFA	Fédération internationale de football association
FLE	Français langue étrangère
FOAD	Formation ouverte et à distance
FSDIE	Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes

G

GIP	Groupement d'intérêt public
GIS	Groupement d'intérêt scientifique
GOPS	Grand observatoire de la biodiversité marine et terrestre et de l'environnement du Pacifique Sud
GRH	Gestion des ressources humaines

H

HDR	Habilitation à diriger des recherches
-----	---------------------------------------

I

IAC	Institut d'agronomie néo-calédonien
IATOS	(Personnels) ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service
IATOSS	(Personnels) Ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers et de service et de santé
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
IGE	Ingénieur d'étude (ITARF)
IGR	Ingénieur de recherche (ITARF)
IAC	Institut d'Agronomie néo-calédonien
ING	Ingénieur
IRD	Institut de recherche pour le développement
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres

L

L	(LMD) Licence
L/L1/L2/L3	(LMD) Licence, licence 1 ^{ère} année, 2 ^{ème} année, 3 ^{ème} année
LABEX	Laboratoire d'excellence
LARJE	Laboratoire de recherches juridiques et économiques

LIVE	Laboratoire insulaire du vivant et de l'environnement
LLSH	Lettres, langues et sciences humaines
LMD	Licence-master-doctorat
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
LP	Licence professionnelle
LRU	Loi relative aux libertés et responsabilités des universités
LSH	Lettres et sciences humaines

M

M	(LMD) Master
M/M1/M2	(LMD) Master, master 1 ^{ère} année, 2 ^{ème} année
MCF	Maître de conférences
MESR	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

N

NC	Nouvelle-Calédonie
----	--------------------

P

P	(Master) professionnel
PACES	Première année commune des études de santé
PCA	Prime de charges administratives
PE	Professeur des écoles
PES	Prime d'excellence scientifique
PISIEP	Programme international spécial en ingénierie de l'éducation plurilingue
PPF	Programme pluri formations
PPME	Pôle pluridisciplinaire de la matière et de l'environnement
PR	Professeur des universités
PRAG	Professeur agrégé
PRCE	Professeur certifié
PRES	Pôle de recherche et d'enseignement supérieur
PRESICA	Pôle de recherche, d'enseignement supérieur et d'innovation Calédonien.
PRL	Plan réussite en licence
PRP	Prime de responsabilité pédagogique

R

R&D	Recherche et développement
RCE	Responsabilités et compétences élargies
RH	Ressources humaines
RI	Relation internationales
RU	Restaurant universitaire

S

SAIC	Service d'activités industrielles et commerciales
SCD	Service commun de documentation
SDV	Sciences de la vie
SG	Secrétariat général
SHON	Surface hors œuvre nette
SHS	Sciences humaines et sociales
SIM	Syndicat des industries de la mine
SLN	Société Le Nickel
SNRI	Stratégie nationale de Recherche et d'Innovation
ST	Sciences et technologies
STRATOM	Stratégie recherche et innovation pour l'Outre-mer dans les pays et territoires d'outre-mer
STS	Section de technicien supérieur

T

T	Technicien
TD	Travaux dirigés
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TICE	Technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement
TP	Travaux pratiques

U

UE	Unité d'enseignement
UNC	Université de la Nouvelle-Calédonie
USP	<i>University of the South Pacific</i>

V

VAE	Validation des acquis de l'expérience
VALOFRASE	Valorisation du français en Asie du Sud-Est
VP	Vice-président
VPE	Vice-président étudiant

W

WIFI	<i>Wireless Fidelity</i> (Fidélité sans fil)
WoS	<i>Web of sciences</i>

Z

ZoNéCo	Zone économique de Nouvelle-Calédonie)
--------	--

Observations du président



Nouméa, le 26 janvier 2012.

Le président de l'Université
de la Nouvelle-Calédonie

à

Monsieur le directeur de la section
établissement de l'Agence d'Évaluation de
la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

Objet : réponse de l'UNC au rapport de l'AERES, section établissement

La présente réponse, qui reprend la présentation par grands chapitres, fait suite au rapport d'évaluation de l'UNC par l'AERES, lui-même modifié à la suite d'un premier échange très dense.

On constate dans la seconde version du rapport, que la plupart des nombreuses erreurs et contradictions sont corrigées et que les explications fournies par l'équipe dirigeante de l'UNC sont en partie prises en compte, ce qui doit être mis au crédit du directeur de la section établissement.

Néanmoins, mal engagée à l'origine, l'évaluation reste un « patchwork » d'analyses techniques parcellaires faisant trop souvent l'impasse sur la dimension et le résultat de l'action politique entreprise par les conseils et la présidence. Ainsi l'engagement de l'Université de la Nouvelle-Calédonie dans les grandes réformes voulues par le président de la république et orchestrées par le MESR est quasiment passé sous silence. Sans être exhaustif, on notera :

- une absence d'analyse de la politique pré-RCE et post-RCE de la première université d'outre-mer à avoir accédé à l'autonomie en janvier 2011
- un schéma directeur du numérique à peine évoqué.
- une gestion et un développement du patrimoine complètement ignorés par les évaluateurs, quand l'UNC reçoit les félicitations de Bercy pour son schéma pluriannuel de la stratégie immobilière (SPSI).

Que penser du constat sibyllin, qui laisse croire, que l'université a été spectatrice de son changement d'échelle et de sa politique de site unique, alors qu'elle a initié et porté ce projet soutenu par l'Etat et les collectivités de la Nouvelle-Calédonie à hauteur de 46 millions d'euros.

De ce fait, l'évaluation ne fait aucun constat de la progression de l'établissement et de la dynamique dans laquelle il se situe.

Friedrich Nietzsche disait « Évaluer, c'est créer : écoutez donc, vous qui êtes créateurs ! C'est l'évaluation qui fait des trésors et des bijoux de toutes choses évaluées. ». Suite à cette évaluation il n'y a ni trésor, ni joyau. Les trop nombreuses incompréhensions et les entretiens sur place bien trop courts pour être profitables font qu'une contre-évaluation serait nécessaire. Aussi, je ne peux qu'approuver l'initiative de l'AERES pour sa réunion du 26 janvier 2012 consacrée aux retours d'expériences des établissements de la vague B en vue d'améliorer la qualité de l'évaluation.

Jean-Marc Boyer

Président

1/8

www.univ-nc.nc

Université de la Nouvelle-Calédonie - BP R4 - 98851 Nouméa CEDEX
Tél. (+687) 29 02 90 - Fax (+687) 25 48 29

La stratégie en matière de recherche

Les propositions non pertinentes

Le rapport préconise une nouvelle fois la création d'un comité scientifique externe (P. 9 et P. 29). Cette proposition demeure non pertinente au regard de l'étroitesse de la communauté scientifique en NC.

Ainsi, sont membres du CS les représentants de l'IRD et de l'IFREMER qui sont deux entités significatives de la recherche en NC et dont la présence alimente le débat au CS.

En outre, de nombreuses réunions inter-organismes (UNC-IRD-IFREMER-IAC-BRGM-PASTEUR) sont régulièrement planifiées dans le cadre :

- du CCR,
- de la mise en place du CNRT et de ses appels à projets en 2009 et 2010
- de la mise en place du GOPS en 2009 et de ses propres appels à projets en 2010 et 2011
- des deux réponses du GOPS aux appels à projets EQUIPEX en 2010 et 2011
- de la STRATOM en 2010 et 2011
- du PRESICA (PRES d'Innovation Calédonien) en 2010 et 2011

Lors de ces réunions, de fructueux échanges et débats ont lieu. Tous les éléments du débat pour l'élaboration d'une structuration du potentiel de recherche de l'UNC sont présents. Ainsi, depuis la signature du précédent contrat, il ne peut être décevant reproché à l'UNC de s'enfermer sur sa propre recherche sans regard externe puisqu'elle travaille au sein de plusieurs programmes et instances dans lesquels sont présents les organismes de recherche, les représentants des collectivités et du monde industriel.

Contradictions

P. 6 : « *l'établissement n'a pas encore implémenté le suivi de son activité recherche au moyen des indicateurs définis. Il ne dispose aujourd'hui d'aucun outil lui permettant de mesurer et d'analyser tant la production scientifique individuelle que celle des laboratoires, ou de connaître la fraction du temps consacrée par les EC à la recherche dans chaque grand secteur disciplinaire.* »

Or ce passage sur les indicateurs est contredit page 7, toujours concernant la recherche : « *Elle vient de définir des indicateurs signifiants* »

P. 6 : L'affirmation « *La clef de répartition des moyens repose sur le décompte arithmétique des EC attachés à chaque laboratoire (qu'ils soient dans les 50 % environ de producteurs ou non)* » est contredite par la note de bas de page (n° 6) correspondante : « *à l'heure actuelle aucun indicateur ne permet de confirmer cette indication* ». Or, les 50% mentionnés ne sont pas une donnée fournie par l'UNC.

P. 9, il est préconisé de « *trouver un plus juste équilibre entre une centralité forte et la nécessaire expression de l'ensemble des acteurs du projet recherche de l'établissement* » et au paragraphe suivant : « *aller encore plus loin dans le resserrement des thèmes d'excellence et les articuler plus clairement avec ceux des organismes* ». Or, resserrer les thèmes signifierait mécaniquement exclure des collègues des axes de recherche prioritaires de l'établissement, ce qui entre en contradiction avec la promotion de « *l'expression de l'ensemble des acteurs du projet recherche de l'établissement* ». En effet, une connaissance suffisante de l'UNC aurait permis d'appréhender la double contrainte : peu d'enseignants-chercheurs/nombreuses sections CNU, ce qui est incompatible avec un resserrement qui rassemble le plus grand nombre.

Incompréhensions

P. 6 : « *La clef de répartition des moyens repose sur le décompte arithmétique des EC attachés à chaque laboratoire (qu'ils soient dans les 50 % environ de producteurs ou non). Il en résulte que cette clef ne prend pas en compte la réalité de l'activité de recherche* ».

2/8

www.univ-nc.nc

Université de la Nouvelle-Calédonie - BP R4 - 98851 Nouméa Cedex
Tél. (+687) 26 58 00 - Fax (+687) 25 48 29



Le contrat d'établissement a été signé en juillet 2008. En octobre 2010 nous faisons une autoévaluation et préparions déjà le contrat suivant. L'année 2010 a également été consacrée à la préparation du passage aux RCE; ce contexte à la combinaison rare a nécessité dans le cadre d'un sous encadrement notoire, l'investissement plein et entier des personnels. L'établissement a par conséquent fait le choix d'accompagner tous les enseignants-chercheurs appartenant aux équipes et de ne pas condamner ceux, nombreux comme l'ont souligné les évaluateurs, qui donnaient pour l'intérêt général.

P. 8 : « *Il n'existe ni bureau, ni commission permanente du CS* ».

Effectivement, d'une part, les statuts de l'université, qui ont été soumis au contrôle de légalité, ne les prévoient pas, d'autre part, il n'y a que cinq équipes de recherche et les directeurs siègent tous soit au CS, soit au CA, soit au conseil de l'école doctorale comme le note le rapport lui-même.

P. 8 : « *On peut s'interroger sur la faible fréquence des débats d'orientation stratégique [au CS]* ».

Pourtant 100% des questions relevant du CS sont débattues devant lui avant d'être présentées en CA. L'affirmation des experts est d'ailleurs aussitôt affaiblie par l'énumération des sujets abordés et débattus en CS et mentionnés dans le rapport.

P. 8 : « *L'évaluation des unités de recherche constate une activité bien réelle des laboratoires ; elle souligne cependant des fragilités qui résultent de l'émiettement des thématiques et d'une production très inégale des EC, de l'insuffisance du taux d'HDR et de l'absence de projets scientifiques transversaux. Ce constat renforce la nécessité de mettre en place une politique scientifique plus ambitieuse étroitement articulée avec les organismes de recherche impliqués sur le territoire.* »

Ce constat évident masque toutefois que l'articulation « recommandée » (mais bien sûr déjà en cours avec le PRESICA) ne couvre au mieux qu'une partie de la recherche en Nouvelle-Calédonie, limitée à certaines sciences « dures ». Ainsi, l'UNC est la seule institution à développer une recherche pérenne dans les domaines suivants : lettres, langues, langues kanak, droit, économie, sciences de gestion, histoire et géographie, informatique, chimie, mathématique, physique.

P. 9, il est préconisé de « *mettre tout en oeuvre pour augmenter la proportion de ses EC producteurs et encourager le passage de l'HDR* ». L'UNC attribue un grand nombre de CRCT (voir infra), qui ont été depuis des années, dans la limite de l'attribution ministérielle, prioritairement accordés à des collègues souhaitant préparer l'HDR. Outre ces facilités matérielles, l'établissement ne peut pas se substituer aux enseignants-chercheurs, s'engager dans une HDR demeure aussi une démarche personnelle.

Imprécisions

P. 7 : « *L'établissement dispose d'autre part d'un semestre annuel de CRCT attribué par la présidence après examen par le CS restreint. Deux décharges de service ont été d'autre part attribuées au titre de la recherche.* »

Le nombre de semestre a été augmenté à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, mené antérieurement à la visite de l'AERES (13 mai 2011). Il sera de 3 semestres dès 2012, ce qui représente 1,5 % en termes d'ETPT enseignants ou enseignants-chercheurs.

P. 7 : « *Il faut enfin souligner que depuis quatre ans, le renouvellement important du potentiel de plusieurs EA, principalement à travers le recrutement de cinq jeunes MCF depuis 2008, devrait être un facteur de redynamisation de la recherche à la condition toutefois, que ceux-ci soient en mesure de s'y impliquer pleinement.* »

Il est difficile de comprendre en quoi le recrutement de 5 MCF en 4 ans, sur l'ensemble de l'université, puisse apparaître comme un chiffre particulièrement élevé. Lié aux départs en retraite, il apparaît au

3/8

www.univ-nc.nc

Université de la Nouvelle-Calédonie - BP R4 - 98851 Nouméa Cedex
Tél. (+687) 26 58 00 - Fax (+687) 25 48 29



contraire au mieux dans la moyenne des années passées. De plus, il est regrettable de constater que les experts jugent importants 5 postes d'enseignants-chercheurs et passent sous silence un déficit de 20 emplois constaté par le ministère, soit 10 % de l'effectif.

Stratégie en matière de valorisation

Contradictions/Incompréhensions

P. 10 : « Jeune université, occupée à structurer son potentiel recherche et son offre de formation, l'UNC a négligé tous les aspects institutionnels liés à la valorisation jusqu'à une période très récente (CA du 13 mai 2011). L'université doit donc maintenant s'employer à définir une stratégie d'établissement encadrant ces d'activités et mettre en place un service capable de lui fournir l'appui spécifique nécessaire en matière de propriété intellectuelle, de maîtrise des transferts ou d'analyse des retombées ».

Il ne s'agit pas de négligence mais d'une nette insuffisance de moyens. C'est par le biais, de l'autonomie et dans le cadre du PRESICA que l'UNC pourra se doter des moyens de cette valorisation. Pourtant dans le dossier du PRESICA remis aux experts ce point est explicité.

Stratégie en matière de formation

Erreurs manifestes

P. 11 : « La faiblesse des effectifs a conduit à ouvrir les masters un an sur deux ; cette stratégie ne semble pas optimale ; ne serait-il pas judicieux de jouer davantage la carte de l'international de manière à attirer des étudiants étrangers et assurer chaque année une ouverture des formations avec un seuil minimal d'inscription ? ».

L'UNC fixe des seuils plancher d'inscriptions dans les différentes formations. Ces règles simples de bonne gestion sont pratiquées de façon rigoureuse depuis 2006. Elles sont couplées à des ouvertures une année sur deux de façon à atteindre les seuils fixés et limiter le coût des formations.

P. 13 : « des enseignements préparant à la certification sont depuis 2009 intégrés à toutes les licences malgré des difficultés matérielles (connexions parfois difficiles, parc informatique peu performant... ».

Cette assertion gratuite est totalement infondée et n'est logiquement accompagnée d'aucun début de démonstration.

Le parc informatique de l'UNC est au contraire moderne et performant.

Incompréhensions

P. 12 : « Le nombre réduit d'enseignants-chercheurs favorise l'implication du plus grand nombre ; grâce notamment à une politique incitative de primes, pour un montant total de 114,7 k€ (cf. infra p.19) le président a réussi à impliquer la plupart des directeurs de départements dans la mise en oeuvre de la politique de l'établissement : ils sont invités au CA et membres des commissions. ».

La politique de prime n'a en rien modifié l'implication des collègues qui en moyenne, était et demeure très forte. Ce sont simplement des préoccupations d'équité qui ont conduit à augmenter ces primes pour reconnaître le temps passé au service de l'établissement. Ainsi, en 2009, pour la même offre de formation et la même organisation de la gouvernance de l'université, le montant total des primes pour les enseignants-chercheurs s'élevait à 64,7 k€. Il serait plus juste de mettre en valeur l'investissement important d'une grande majorité des collègues qui ont un sens élevé du service public.

Les directeurs de départements sont depuis la création de l'UNC invités au CA ; ils sont également membres des commissions puisqu'ils sont une pierre angulaire de la gouvernance de l'UNC, explicitement conçue comme large et largement horizontale.

P. 12 : « une formation post-baccalauréat de trois années, de structure « ex-école normale. » ; cette formation n'est pas portée par l'UNC même si des enseignants de l'UNC y participent ».

Cette présentation ne fait pas apparaître que c'est l'Université qui est habilitée à délivrer cette licence mention Métiers de l'enseignement du premier degré à laquelle est adossée le Diplôme Professionnel d'Instituteur.

Stratégie en matière de vie étudiante

Précisions apportées

P. 16 « Les étudiants ont des représentants élus dans les conseils centraux et dans les conseils de département. Un vice-président étudiant (VPE) est élu. Il siège dans les commissions mais ne fait pas partie du comité de pilotage stratégique, ni du bureau, ce qui est regrettable. »

Cette affirmation laisse penser que l'université est peu soucieuse de la représentativité étudiante dans ses instances. C'est ici encore méconnaître l'action de l'université qui lors de la navette d'extension de la LRU a demandé au législateur l'élection obligatoire d'un Vice-Président étudiant au conseil d'administration.

Stratégie en matière de partenariats

P. 18 : « Les grandes orientations prises par le CCR sont déclinées de façon opérationnelle au sein du Cost (où sont représentés les institutions scientifiques présentes sur le territoire, les décideurs économiques privés et les services des provinces) et du Cosri (où siègent entre autres le Haut-commissaire de la République, le Président du Gouvernement, les Présidents des trois provinces) ».

Le Cosri s'est réuni une fois en août 2010 et le Cost une fois en décembre 2010. Il apparaît donc délicat de leur attribuer un rôle aussi prééminent dans la détermination de la politique recherche d'autant que depuis, l'association de préfiguration du PRESICA est créée et se réunit régulièrement en présence des représentants du haut-commissaire et du membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en charge de la recherche.

Stratégie en matière de RI

P. 20 : « L'absence d'une volonté politique clairement affichée d'ouvrir l'UNC au bilinguisme français-anglais de ses étudiants est indiscutablement la raison principale qui fait obstacle à son ouverture internationale. »

Quand les étudiants arrivent à l'université, ils ont déjà suivi 7 années d'enseignement d'anglais (LV1 obligatoire) au collège, puis au lycée. S'ils ne maîtrisent pas l'anglais (3^{ème} langue pour nombre d'entre eux) l'UNC peut difficilement être tenue responsable des échecs du système secondaire. En revanche, la politique du conseil d'administration est de favoriser cet apprentissage par la prise en charge de séjours linguistiques dans les universités anglophones de la zone, par l'expérimentation d'enseignements à distance avec l'université de Wollongong ou par un complément financier à toutes les bourses de mobilité.

La gouvernance

Erreur manifeste

P. 22 : « Le conseil scientifique est composé de 20 membres dont 4 personnalités extérieures, avec un représentant de l'IRD, un autre de l'Ifremer, mais aucun représentant des collectivités. »

C'est faux, le CS compte un représentant de la Nouvelle-Calédonie.



Incompréhensions

P. 22 : « Une gouvernance centralisée maintenue ».

Les évaluateurs semblent opérer une confusion entre gouvernance et pilotage. La LRU permet, il est vrai, une gouvernance centralisée, mais c'est un choix de fonctionnement différent qui a été justement fait à l'UNC.

Ce hiatus entre la prétendue centralisation de la gouvernance et la réalité transparait dans les contradictions mêmes du rapport.

La participation et l'implication importante des EC dans les différents conseils, instances dirigeantes, commissions de l'UNC, soulignée plusieurs fois par les évaluateurs dans leur rapport, montre que la gouvernance de l'établissement permet la participation du plus grand nombre. En revanche, de manière classique, le pilotage relève de l'équipe présidentielle appuyée par les services centraux.

Les points suivants sont fortement contradictoires avec l'assertion d'une gouvernance centralisée.

- Le rapport met en évidence une gouvernance élargie, recensant 14 personnes dans l'équipe de direction de l'UNC (p. 22) et soulignant « la forte implication des MCF dans la gouvernance de l'Université » (p. 22). Sur les 14 personnes précitées, 12 sont des enseignants-chercheurs, soit 19% de l'ensemble des EC de l'Université ; cela atteste bien d'une gouvernance très élargie.
- P. 22 : « L'effectif concerné par cette gouvernance est relativement important pour une institution de cette taille. »
- P. 22 : « il convient de noter l'importance du nombre de personnes mobilisées et l'engagement des personnels, en particulier des maîtres de conférences ».
- Le rapport indique également (p. 12) : « Le nombre réduit d'enseignants-chercheurs favorise l'implication du plus grand nombre ».

Il est également fait mention des huit commissions de l'université qui jouent un rôle d'aide à la décision (p. 22). Mais étrangement, les évaluateurs regrettent que ces commissions « ne comprennent pas de membres élus des conseils centraux es qualité ». Le choix est en effet de ne pas multiplier les fonctions pour les mêmes personnes de façon à garantir l'implication du plus grand nombre dans la gouvernance de l'UNC. Si les membres des commissions étaient aussi membres des conseils, ce serait un facteur important de centralisation de la gouvernance, dont le concept est pourtant critiqué par les évaluateurs.

Il faut noter, comme élément important de contexte, que les élections de renouvellement des conseils en 2009 ont vu éclore deux listes « sœurs », associées sur un projet d'établissement et soutenant explicitement la politique menée par la présidence. Il s'agissait d'une liste unique chez les Pr au CA (qui a donc recueilli 100% des suffrages), tandis que la liste des MCF et autres enseignants recueillait 80% des votes. Dès lors que la politique menée emporte l'adhésion d'une très large majorité de collègues, le fonctionnement consensuel des commissions et conseils est naturel.

Il faut ainsi noter que la grande majorité des décisions des commissions résulte d'un consensus après travaux et débats internes.

Celles-ci sont ensuite transmises et présentées aux conseils, dans lesquels les discussions sont suivies très majoritairement de votes à l'unanimité.

Ce fonctionnement ne signifie certainement pas en revanche que les conseils ne jouent qu'un rôle de validation, comme le rapport le mentionne en page 28, également sans la moindre démonstration. Ainsi, par exemple, en 2010, les propositions du groupe de travail sur la politique de postes – secteur crucial s'il en est – ont été modifiées en CA.

Cette incompréhension de la nature de la gouvernance (avec une confusion manifeste entre les concepts de gouvernance et de pilotage) et les contradictions qui se multiplient sur la même page du rapport sont particulièrement graves, car on les retrouve dans les recommandations conclusives.

6/8

WWW.UNIV-NC.NC

Université de la Nouvelle-Calédonie - BP R4 - 98851 Nouméa Cedex
Tél. (+687) 26 58 00 - Fax (+687) 25 48 29



Ainsi, page 9, il est recommandé de : « trouver un plus juste équilibre entre une centralité forte et la nécessaire expression de l'ensemble des acteurs du projet recherche de l'établissement ».

Cette recommandation découle donc d'une assertion gratuite sur une prétendue gouvernance centralisée, ni démontrée ni même un tant soit peu étayée... et dont le rapport lui-même conteste ensuite la réalité dans les contradictions internes de la page 22.

Concernant le patrimoine et la gestion (p. 25).

Ce passage n'est clairement pas à la hauteur de la politique menée par l'UNC en ce domaine. Outre les travaux considérables en voie d'achèvement, les projets futurs ont été expertisés par France domaine d'une façon très positive. Pourquoi quasiment passer sous silence un pan aussi majeur de la politique de développement de l'Université ?

P. 25 : « l'UNC va bénéficier en février 2012 de la livraison d'un nouveau bâtiment destiné au secteur LLSH, qui va lui permettre de recentrer toutes ses activités sur le site de Nouville, sans augmentation significative des surfaces »

Ce constat fait par les experts exposant que le nouveau bâtiment ne s'accompagne pas d'une augmentation significative de surface, révèle une certaine faiblesse de l'analyse qui peut laisser penser que l'université, ni ne se modernise, ni ne se développe. Si la surface globale augmente peu, la surface pédagogique double et l'université se dote d'un troisième amphithéâtre d'une capacité de 250 places. Nous avons quitté un ancien internat de jeunes filles non adapté à l'enseignement et dans lequel une partie significative des surfaces servait à l'hébergement d'étudiants (15 chambres) et à l'hébergement du personnel de l'université (2 appartements), pour de véritables locaux universitaires.

Conclusion et recommandations

Concernant l'offre de masters en page 28, l'analyse est pour le moins confuse. Les experts font une liaison entre un manque d'attractivité, notamment pour les étudiants étrangers, du fait de la faible maîtrise de l'anglais par les membres de l'établissement.

D'une part, cette affirmation gratuite, « de la faible maîtrise de l'anglais par les membres de l'établissement » ne repose sur aucune donnée quantitative.

D'autre part, la procédure de recrutement des enseignants-chercheurs étant nationale, il n'y a pas de raison que les collègues recrutés à l'UNC aient comme particularité de faiblement maîtriser l'anglais.

Enfin, il est erroné de subordonner à la faible maîtrise de l'anglais la non ouverture ou l'ouverture une année sur deux de nos masters quand ces derniers ne sont pas à vocation internationale.

Par contre, l'isolement, l'éloignement, que ne connaissent pas les universités métropolitaines ainsi que le coût de la vie en Nouvelle-Calédonie impactent tout autant l'attractivité.

P.28 : « la gestion maîtrisée de l'université permet à celle-ci de dégager des marges de manœuvre non négligeables » ou encore en page 29 « la structuration efficace des services centraux, qui dégagent des marges de manœuvre pour l'établissement ».

L'audit de l'IGAENR, un an auparavant, avait fait le constat d'une administration solide et la présidence y souscrit d'autant plus qu'elle n'est pas étrangère au recrutement du personnel au sein de l'établissement. Il est cependant pour le moins curieux, pour des experts, enseignants-chercheurs ou chercheurs ayant exercé des responsabilités politiques, de déconnecter les marges de manœuvre de l'action politique. Les experts ne peuvent l'ignorer, la présidence et les services centraux proposent et instruisent pour les instances les orientations politiques possibles. Le conseil scientifique par ses vœux et le conseil d'administration par ses délibérations, choisissent l'action politique à mener. Aussi réduire les marges de manœuvre à la technicité des services centraux, c'est nier le rôle des instances et ôter aux services celui de conseil. En l'espèce, les marges de manœuvre existent notamment par le choix d'optimiser les emplois de l'Université dans les années précédentes (et notamment dans la période pré-RCE).

7/8

www.univ-nc.nc

Université de la Nouvelle-Calédonie - BP R4 - 98851 Nouméa Cedex
Tél. (+687) 26 58 00 - Fax (+687) 25 48 29



Que penser également de la recommandation en page 28 « *prendre garde à laisser toute leur place aux conseils dans la politique de l'établissement* », quand les experts, bien trop souvent, ne font pas le lien entre l'action politique des conseils et son résultat.

Quant aux affirmations : « *la quasi absence de vision pluriannuelle* » page 28, reprise en page 29 sous la forme « *manque de prospective permettant d'élaborer une stratégie et sa déclinaison en terme pluriannuels* », elles sont excessives et font l'impasse sur les choix politiques faits par les conseils d'avoir doté l'université d'un schéma du numérique et d'un schéma pluriannuel de la stratégie immobilière et de s'inscrire dans les grandes réformes de l'Etat.

Les points positifs majeurs sont:

- la vision partagée du bien fondé de la création d'un PRES calédonien pour la mutualisation des forces de recherche et la plus forte association de la recherche et de l'enseignement supérieur.

P.29 « *Rendre le PRES opérationnel le plus vite possible, sous une forme qui donne un véritable contenu aux axes de recherche prioritaires* »

- la reconnaissance de nos besoins en surfaces et en équipements pour les laboratoires de sciences

P.25 : « *La faiblesse des surfaces affectées à la recherche mérite d'être soulignée (578 m2) et on comprend, dans ces conditions l'importance que revêt pour l'université le programme de construction associé à la mise en place du PRES visant à créer un pôle de recherche* »

P.29 : « *Les conditions matérielles (surfaces, équipements) sont des éléments pénalisants pour certaines équipes.* »

On notera que le projet de PRES, qui faisait partie des engagements pris par l'UNC dans son contrat précédent, intègre également une dimension TIC-TICE sans précédent pour la recherche et l'enseignement supérieur, servi par notre schéma du numérique.

Chiffres-clés de l'Université de la Nouvelle-Calédonie

Les données reproduites dans le tableau ci-après constituent une sélection d'indicateurs issus du portail PapESR du MESR et contribuant à établir un diagnostic de l'établissement en complément du rapport d'évaluation.

I – Effectifs d'étudiants et emplois par année universitaire

Les inscriptions	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-11
Nombre d'étudiants inscrits (inscriptions principales)	2 412	2 247	2 538	2 489	2 472
Les cursus de formation	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-11
Effectifs d'étudiants inscrits en 1 ^{er} cycle	2 376	2 201	2 116	2 159	2 234
Effectifs d'étudiants inscrits en 2 ^{ème} cycle	13	23	398	307	211
Effectifs d'étudiants inscrits en 3 ^{ème} cycle	23	23	24	23	27
Effectifs d'étudiants inscrits dans les formations d'IUT	0	0	0	0	0
Effectifs d'étudiants inscrits dans les formations d'ingénieurs	0	0	0	0	0
Effectifs d'étudiants inscrits en doctorat	23	23	24	23	27
Les emplois	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-11
Nombre d'emplois d'enseignants et de non enseignants	134	139	189	165	166
Nombre d'emplois d'enseignants	80	82	113	97	98
Nombre d'emplois de non enseignants	54	57	76	68	68
Les emplois des personnels enseignants	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-11
Les emplois d'enseignants-chercheurs	63	65	66	67	68
Les emplois d'enseignants du 2 nd degré	12	12	42	25	25
Les emplois d'enseignants non permanents	5	5	5	5	5
Les emplois des personnels de soutien	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-11
Les emplois des personnels de soutien de catégorie A	17	17	28	26	26
Les emplois des personnels de soutien de catégorie B	18	18	20	19	19
Les emplois des personnels de soutien de catégorie C	19	22	28	23	23

II – Comptes financiers – Extrait (en €)

Recettes	2006	2007	2008	2009	2010
Total des recettes	nd	nd	6 744 198	11 375 597	16 112 778
Recettes de fonctionnement	nd	nd	6 590 574	9 296 288	10 803 077
Recettes d'investissement	nd	nd	153 624	2 079 309	5 309 700
Dépenses	2006	2007	2008	2009	2010
Total des dépenses	nd	nd	7 861 080	11 529 084	16 168 075
Dépenses de fonctionnement	nd	nd	5 698 124	8 372 149	9 816 439
Dépenses d'investissement	nd	nd	2 162 956	3 156 936	6 351 636
Soldes intermédiaires de gestion / Valeur ajoutée corrigée des subventions	2006	2007	2008	2009	2010
Subventions d'exploitation	nd	nd	3 734 764	6 131 794	6 563 832
Subventions d'exploitation Etat	nd	nd	3 296 040	4 919 200	5 130 899
Subventions d'exploitation Collectivités Publiques et Organismes Internationaux	nd	nd	378 220	1 187 536	1 233 880
Ventes et prestations de services	nd	nd	1 320 054	1 372 772	1 854 648
Fonds de roulement net global	2006	2007	2008	2009	2010
Fonds de roulement net global	nd	nd	4 710 035	6 102 713	6 799 602
Trésorerie	2006	2007	2008	2009	2010
Trésorerie	nd	nd	4 373 063	7 662 594	7 205 755

Source MESR-PapESR - nd : non disponible

Organisation de l'évaluation



L'évaluation de l'Université de Nouvelle-Calédonie a eu lieu du 14 au 16 juin 2011. Le comité d'évaluation était présidé par Jacques **Duveau**, professeur des universités, ancien président de l'Université de Lille 1.

Ont participé à l'évaluation :

Didier Hérouart, professeur des universités, Institut Sophia Agrobiotech, Interactions Biotiques et Santé Végétale (UMR Inra - Unsa - CNRS) ;

Eliane Kotler, professeur des universités, vice-présidente du conseil des études et de la vie universitaire de l'Université de Nice ;

Daniel Lougnot, ancien directeur de recherche au CNRS et ancien vice-président de l'Université de Haute-Alsace, chargé de la recherche, de la valorisation et des études doctorales.

Annick Cartron, déléguée scientifique, représentait l'AERES.

L'évaluation porte sur l'état de l'établissement au moment où les expertises ont été réalisées.

Delphine **Lecointre** a assuré la PAO.